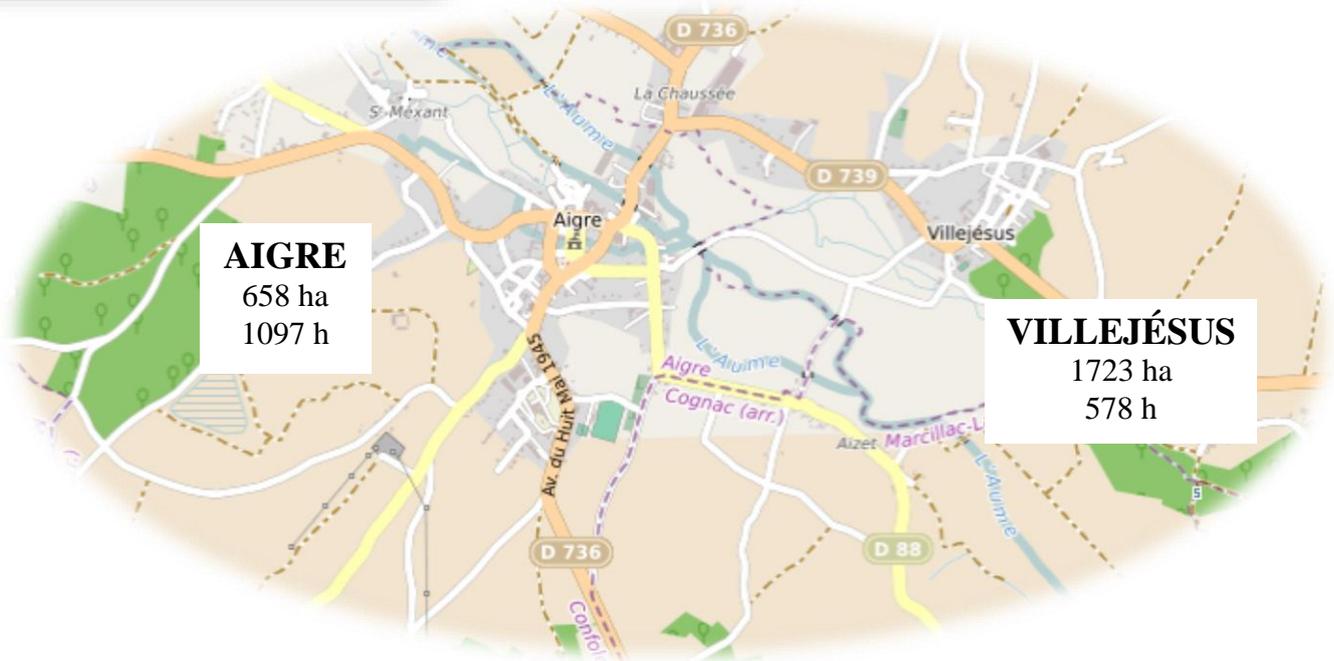


LE P'TIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



AIGRE
BULLETIN MUNICIPAL
JUILLET 2019

EXPO : ***TOUT SUR LA CAGAILLE !***



*En ville,
suivez les*



OUVERT DU 13 JUIN AU 15 SEPTEMBRE

LÉA vous accueillera :

à 10h et 11h30 : le jeudi et samedi

à 16h et 17h30 : le mardi et jeudi

Les visites commencent au point Infos

(Place de l'Hôtel de Ville)

TARIFS : Adultes 2 € (gratuit jusqu'à 15 ans)

Renseignements : 05 45 21 10 56 ou 06 41 01 01 21

Mot du Maire

Je suis ravie de vous présenter la première édition du « P'tit Mairat au fil de l'Osme », né de la fusion des communes d'Aigre et de Villejésus, effective depuis le 1^{er} janvier 2019. C'est également avec beaucoup de reconnaissance envers mes collègues que j'ai été élue maire de cette commune nouvelle.

Ce regroupement doit nous permettre de mutualiser des projets et les services à la population, mais également de faire le poids au sein de la communauté de communes et des autres institutions. Tous les élus municipaux travaillent ensemble sur des idées communes à notre nouveau territoire, en soutenant l'activité économique et en développant et maintenant les services de proximité et toujours dans l'intérêt général de tous.

Les projets en cours dans chaque collectivité historique seront poursuivis : aménagement des Charmilles, réhabilitation de la maison de St Aubin, aménagement de l'entrée des Granges (début des travaux mi-septembre) et agencement du rond-point de la zone artisanale. D'autres vont être à l'étude : le diagnostic de l'activité commerciale.

Evidemment certains sont en cours de réalisation, comme la mise en place, dans les prochains jours, de bornes électriques sur chaque commune historique, la démolition de la maison Billaudeau, l'achat de l'immeuble du 30 grande rue (création d'un domicile groupé pour personnes âgées) et la réfection de routes communales.

La commune a récupéré, grâce à la compétence de nos agents, une fleur au concours des villes et villages fleuris et je les en félicite. Merci également au service administratif pour leur accueil, leur professionnalisme et leur adaptation aux nouvelles méthodes de travail.

Nous avons ré-ouvert l'espace dédié à la « mémoire d'escargots », ainsi que le point info pour la période estivale.

Sur ordre de la préfecture, au vu de problèmes d'insalubrité et de santé publique, nous avons dû aménager un terrain communal pour l'installation d'une communauté de gens du voyage, stationnée depuis une dizaine d'années au bois de la sablière.

Vous pourrez apercevoir, près des espaces verts ou sur les trottoirs, de jeunes gens en gilet jaune, ils ne sont pas à la recherche d'un rond-point, mais ont été recrutés en emploi jeune cet été sur la commune, afin de participer aux divers travaux dans notre village.

Depuis le mois de mai, un fauconnier, Thibault TEXIER intervient avec sa buse, dans le but de diminuer l'invasion de pigeons sur les toitures de notre commune. Nous espérons que « l'effarouchage » et le piégeage de ces oiseaux envahisseurs fonctionneront.

Je vous rappelle que nous avons été retenus par le département de la Charente pour accueillir « Ciné de plein air » le 10 juillet aux Charmilles, que le 13 juillet nous organisons la traditionnelle journée des associations, et que le 28 et 30 août nous serons ville d'arrivée et de départ du Tour Poitou Charentes. Je compte sur vous pour participer à ces manifestations. La commune recevra du 27 juillet au 3 août nos amis de Fahrenkrug.

Merci aux associations pour leur implication au sein de notre commune tout au long de l'année.

Félicitations aux sportifs qui ont fait connaître notre village au-delà des frontières de notre territoire, en remportant diverses récompenses, médailles et trophées.

Je vous souhaite de passer un bel été, de profiter simplement des bons moments et je vous invite à participer ensemble à la vie locale et aux animations proposées.

Le Maire,
Nadia CAILLAUD

SECRETARIAT

Toutes les demandes peuvent être faites aux deux secrétariats

AIGRE

Du lundi au vendredi
De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Le samedi : de 9 h à 12 h
(Fermé le samedi matin pendant le mois d'août)

☎ 05 45 21 10 56

📠 05 45 21 31 78

Mail : contact-aigre@aigre.fr

VILLEJÉSUS

Lundi et Mercredi
De 14h à 18 h
Vendredi de 9h à 12h

☎ 05 45 21 10 21

📠 05 45 21 33 54

Mail : mairie.villejesus@wanadoo.fr

3

Site Internet : www.aigre.fr

Le Maire

Nadia CAILLAUD

Les Maires délégués :

Christian CHABERNAUD

Amandine GUILLAUME

Les Adjointes : Marie ALTER – Thierry BERNARD – Françoise CARTRON – Xavier PARTAUD

Les Conseillers Municipaux : Jean-Paul AYRAULT – Véronique BASSET – Christophe BERTRAND – Isabelle BOURGOGNON – Michel BROUSSE – Guy CHARTIER – Mauricette CLÉMENT – Jean-Claude COLIN – Philippe COMBAUD – Nadège DRILLEAUD - Jean-Marc FLAGEY – Martine FOUILLET – Brigitte FOURÉ – Jean-Claude LAJUBERTIE – Christian MEGRET – Nicole PONSARD – Patricia RANOUIL – Thomas RICHARD – Christophe TYRÉ – Guillaume VOLLETTE

Conciliateur de justice :

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h

Autres permanences

Au Centre Médico-Social - 7 Grande-rue

Assistant social - Sur rendez-vous au ☎ 05.16.09.51.00

Communauté de Communes

Mission Locale pour l'emploi - Sur rendez-vous au ☎ 05 45 29 55 10

A la Poste

Maison des Services Au Public (MSAP) –

Aux heures d'ouverture de La Poste

Numéros utiles

Pharmacie de garde : 3237

Gendarmerie Aigre : 05 45 21 10 12

Hôpital de Ruffec : 05 45 29 50 72

Disparition enfant : 116 000

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 0800 16 79 74

Centre antipoison : 05 49 45 71 71

Sida info services : 0800 840 800

Sos Amitié : 05 46 45 23 23

Location des salles des fêtes

	AIGRE (petite salle)		AIGRE (les 2 salles)				Villejésus (salle des fêtes)	
	Commune	Hors commune	Commune		Hors commune		Commune	Hors commune
	Particulier Association	Particulier Association	Particulier	Association	Particulier	Association	Particulier	
LOTOS				85 €		250 €		
Réunions Buffet froid Théâtre	30 €	50 €	70 €		110 €		50 €	100 €
Diner dansant Mariage			175 €	85 €	250 €	115 €	50 €	100 €
Caution	300 €							
Pour Villejésus, réservation : Amandine Guillaume, 5 Route des Cagouilles 16140 Villejésus (06 88 77 93 50) Tous les règlements des locations se font à la mairie d'Aigre								

**Ma Santé en Pays d'Aigre / Pôle Santé avec Maison de Santé Pluri-disciplinaire
(MSP - ouverture janvier 2020)**

Médecins généralistes

Dr Cynthia RIEUTORD / Dr Christian RIEUTORD

46, rue des ponts 16140 Aigre / 05 45 21 22 91

Dr Alain DUBOST

10 Grande Rue 16140 Aigre / 05 45 21 22 88

Dr Jacques TRAWALE

20 Grande Rue 16140 Aigre / 05 45 21 32 24

Pharmacie du Pays d'Aigre Dr Vincent NEGRET

25 Grande Rue 16140 Aigre / 05 45 21 10 41

Horaires : 9h-12h30 et 14h-19h30 du lundi au vendredi

9h-12h30 et 14h-19h le samedi

Chirurgien-dentiste / Orthodontiste

Dr Christelle BONNE

Les Vignauds 16140 Villejésus / 05 45 21 16 78

4

Infirmières, Infirmier

Christine LARRERE, Isabelle BOURGOGNON, Françoise JONQUET-BARTHELEMY, Emilie ROUX, Sandrine HECTOR

4 bis rue du Pont Raymond 16140 Aigre / 05 45 21 25 91

Permanence 8h - 10h du lundi au vendredi, sans rdv et pendant les vacances scolaires, sur rdv / Soins à domicile

Jean-Marie JACQUET, Cyrielle NEAU

2 bis Impasse des Allenets 16140 Aigre / 05 45 21 25 31

Permanence au cabinet et soins à domicile

Masseurs-Kinésithérapeutes / sur rdv et soins à domicile

Catherine LARCHER, Jacqueline LEPINE : 3 rue de la Gendarmerie 16140 Aigre / 05 45 21 15 79

Kinésithérapie, Rééducations uro-gynécologique, Rééducation vestibulaire et Drainage lymphatique manuel

Philippe SARRAZIN : 9 rue des Ponts 16140 Aigre / 05 45 96 87 86

Kinésithérapie et Ostéopathie

Eric BUNA : 15 route de Matha 16140 Aigre / 06 80 08 34 86

Kinésithérapie et Ostéopathie

Sage-femme

Géraldine FONTANAUD

10, rue du Pont Raymond

(Locaux Communauté de Communes)

16140 Aigre / 06 89 61 53 51

Prise en charge de la grossesse : préparation à l'accouchement, suivi de la grossesse, surveillance médicale mère / nouveau-né au retour à domicile, accompagnement de l'allaitement maternel, rééducation périnéo-sphinctérienne post-partum

Examens gynécologiques de prévention : frottis, contraception, ...

Orthoptiste / sur rdv le mardi à partir de 9h30

Camille MAYEUR

10, rue du Pont Raymond

(Locaux Communauté de Communes)

16140 Aigre / 06 24 54 77 29

sur prescription médicale :

Dépistage visuel dès 9 mois

Bilan orthoptique, et rééducation si nécessaire

Dépistage de la rétinopathie diabétique

Pédicure-Podologue / sur rdv et soins à domicile

Marine FRUY

3, rue de la gendarmerie 16140 Aigre / 05 45 21 15 79

Ostéopathe / sur rdv

Vincent RADIGUET

10, rue du Pont Raymond (Locaux Communauté de Communes)

16140 Aigre / 06 37 81 50 54

Ambulances Aigrinoises

37, rue de la gendarmerie 16140 Aigre / 05 45 21 13 53

Transport Professionnel Taxi Karine Bouyer

3, place de l'hôtel de Ville - Le Bilboquet 16140 Aigre / 05 45 21 39 22

Optique J.M. Roger

20, rue du Pont Raymond 16140 Aigre

05 45 21 31 59

LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

➤ 7 JANVIER

Election du Maire

Nadia CAILLAUD est la seule candidate à l'élection du Maire

27 votants - 21 voix pour Nadia CAILLAUD - 5 bulletins blancs - 1 nul

Mme Nadia CAILLAUD est élue Maire de la Commune Nouvelle d'Aigre

Fixation du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle que le nombre des adjoints maximum autorisé est fixé à 30 % de l'effectif global des deux anciens conseils Municipaux, ce qui porte à 8 le nombre des adjoints possibles Madame CALLAUD propose de fixer à 6 le nombre d'adjoints de la Commune nouvelle. Résultat du vote : 27 votants (24 pour-2voix contre-1nul)

Election des adjoints

Une seule liste complète candidate

27 votants - 20 voix pour liste Christian Chabernaud - 6 votes blancs - 1 vote nul

1^{er} Adjoint : Christian CHABERNAUD

2^e Adjoint : Amandine GUILLAUME

3^e Adjoint : Xavier PARTAUD

4^e Adjoint : Françoise CARTRON

5^e Adjoint : Thierry BERNARD

6^e Adjoint : Marie ALTER

L'élection des Maires délégués est reportée à la réunion du 14 janvier.

➤ 14 JANVIER

Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'élection du Maire et des adjoints de la commune qui a eu lieu le 7 janvier dernier. Elle informe également le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Paul Ayrault, Maire de la commune historique d'Aigre et elle-même, Maire de la commune historique de Villejésus, ont envoyé leur lettre de démission aux postes de Maires Délégués. Par courrier du 11 janvier elles ont été acceptées par Madame la Préfète.

Election des maires délégués des communes historiques d'Aigre et de Villejésus

Madame le Maire propose de procéder à l'élection des Maires des communes déléguées de Villejésus et d'Aigre. Madame Amandine GUILLAUME est la seule candidate au poste de Maire déléguée de Villejésus. Monsieur Christian CHABERNAUD est le seul candidat au poste de Maire de la Commune déléguée d'Aigre

Au premier tour, Madame Amandine GUILLAUME est élue Maire de la Commune déléguée de Villejésus avec 21 voix pour – 4 blancs – 1 nul et Monsieur Christian CHABERNAUD est élu Maire de la Commune déléguée de Aigre avec 19 voix pour – 7 blancs, pour un total de 26 votants.

Composition des commissions communales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des délégations de signature et de fonction données aux 6 adjoints :

Mr CHABERNAUD Christian : Travaux, entretien de voirie, commerce et artisanat

Mme GUILLAUME Amandine : Affaires scolaires, sociales et de la jeunesse

Mr PARTAUD Xavier : Activités sportives, culturelles, touristiques et vie associative

Mme CARTRON Françoise : Gestion du personnel, communication et environnement

Mr BERNARD Thierry : Travaux et entretien des bâtiments communaux, urbanisme

Mme ALTER Marie : Ordonnance des dépenses et émission de recettes, toutes pièces comptables, gestion et suivi des travaux de régie.

Fixation des indemnités des élus :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer les indemnités à verser aux élus, ainsi que les taux maximums autorisés. Chaque élu a obtenu une délégation de signature et de fonction du Maire de la Commune Nouvelle. Madame le Maire propose le versement des indemnités au Maire et aux adjoints à des pourcentages inférieurs à ceux proposés pour une commune de même strate. L'indice de référence est l'indice brut terminal de la fonction publique territorial en vigueur, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser aux élus mentionnés ci-dessus une indemnité en fonction des pourcentages suivants :

Maire - 25 % / 1^{er} adjoint (Maire délégué Aigre) - 18 % / 2^e adjoint (Maire délégué Villejésus) - 16 % / 3^e adjoint - 11,5 % / 4^e adjoint - 11,5 % / 5^e adjoint - 11,5 % / 6^e adjoint - 11,5 %

Transfert du personnel à la commune nouvelle

1- Fixation du tableau des effectifs de la commune nouvelle

Madame le Maire rappelle la fusion de communes entre Aigre et Villejésus au 1^{er} janvier et le transfert obligatoire du personnel des deux communes historiques à la commune nouvelle.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente a donné un avis favorable en date du 12 novembre dernier sur l'organisation et le fonctionnement des services dans la commune nouvelle.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la commune nouvelle et propose de créer ces emplois sur la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les arrêtés de transfert à la Commune nouvelle en reconduisant à l'identique les rémunérations versées et avantages acquis dans les communes historiques.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 - Report des régimes indemnitaires du personnel communal et des avantages d'action sociale

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de maintenir le régime indemnitaire (RIFSEEP) mis en place dans les communes historiques selon la délibération n°2018-10-9 du 10/09/2018 de Villejésus et la délibération n° 2018-12-10 du 11/12/2018 d'Aigre et en l'attente d'une décision de révision du régime indemnitaire sur la commune nouvelle.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à maintenir les avantages d'action sociale (adhésion au CNAS délibération 07-066 du 18/12/2007 pour la commune historique d'Aigre, délibération du 08/06/1999 pour la commune historique de Villejésus) et la protection sociale mis en place dans la commune historique d'aigre (délibération n°2010-39 du 15/07/2010, délibération n° 2018-01-02 du 16/01/2018) en l'attente de leur révision

Le Conseil Municipal accepte le transfert du personnel fixé dans le tableau des effectifs annexé à compter du 1^{er} janvier 2019, décide en l'attente leur harmonisation de maintenir les avantages, le régime indemnitaire, la NBI, l'action sociale, la protection sociale, conformément aux délibérations énumérées ci-dessus et appliquées dans les communes historiques d'Aigre et Villejésus.

3 – Rémunération d'heures complémentaires et d'heures supplémentaires

Madame le Maire rappelle que régulièrement, le personnel communal à temps non complet et à temps partiel est amené à effectuer des heures complémentaires pour des remplacements divers (maladie, absences occasionnelles du personnel, surcroît de travail). Elle rappelle également que Mlle BOUDINEL Nathalie, adjoint technique à temps complet, est amenée à l'occasion de la foire exposition annuelle d'effectuer des heures supplémentaires,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser les heures complémentaires des employés à temps non complet et à temps partiel et les heures supplémentaires pour Mlle BOUDINEL Nathalie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4 – Remboursement des frais de déplacement au personnel communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les agents communaux sont régulièrement amenés à aller en formation, se rendre à la visite médicale ou au centre des finances publiques de rattachement avec un véhicule communal ou leur véhicule personnel. Lors de ces formations les repas ne sont pas toujours pris en charge par l'organisme de formation.

Madame le Maire propose de régler les frais de déplacement au personnel communal utilisant leur véhicule personnel, calculé en fonction de la réglementation et des tarifs en vigueur fixant les déplacements temporaires des personnels de la fonction publique, et propose de rembourser les frais de repas à hauteur de 15 € sur présentation d'un justificatif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser au personnel communal les frais kilométriques occasionnés par la formation professionnelles, les visites médicales ou encore les déplacements au Centre des Finances Publiques de rattachement et de fixer à 15€ le tarif du repas remboursable sur justificatif.

Signature de l'avenant à la convention avec la CDC Cœur de Charente pour la mise à disposition du service commun d'instruction des demandes d'urbanisme :

Madame rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Aigre dotée d'un PLU est en instruction des demandes d'urbanisme à la CDC Cœur de Charente, la commune de Villejésus est en Règlement national d'urbanisme et l'instruction est à la DDT. Les règles liées aux 02 communes restes inchangées. La fusion des communes nécessite de confier l'instruction de tous les dossiers du nouveau territoire à la CDC Cœur de Charente. Le Maire délégué de chaque commune continuera à émettre son avis. Les arrêtés de décision seront signés par le Maire de la Commune nouvelle.

Accord du Conseil Municipal (25 pour – 01 abstention).

Signature de la convention pour la transmission des actes par voie dématérialisée a la préfecture

La fusion des communes oblige la signature d'une nouvelle convention avec La Préfecture pour la télétransmission des actes par voie dématérialisée. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec la Préfecture

Adhésion de la commune nouvelle au SDEG16 et harmonisation des compétences transférées au SDEG. Signature des conventions

Les deux communes historiques étaient adhérentes au SDEG, pour les compétences suivantes :

Eclairage public : Communications électroniques et distribution publique de gaz

La Commune d'Aigre avait également confié au SDEG la compétence Eclairage des installations sportives. La fusion de Communes nécessite la signature de nouvelles conventions, pour les compétences :

* Eclairage public - Communications électroniques - Distribution publique de gaz - Eclairage des installations sportives. Accord du conseil Municipal.

Information sur la composition de la commission de contrôle de la liste électorale de la commune nouvelle

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la composition de la commission de contrôle de la liste électorale de la Commune nouvelle - Délégués de Conseil Municipal :

Titulaire : Jean-Paul AYRAULT - Suppléant : Michel BROUSSE - Délégué du Tribunal : Georges JUDÉE
Délégué de l'administration : Olivier GEOFFRION

Questions diverses :

- Accord du Conseil Municipal pour la demande d'emplacement sur le marché du jeudi de M. Drochon Cédric (fromager) de Saint-Mandé-sur-Brédoire en remplacement de Madame Karine David qui abandonne sa place sur le marché.

- Dissolution société de chasse : la commune nouvelle ne comporte pas deux sociétés de chasse communales mais une société communale celle de Villejésus et une intercommunale Aigre-Oradour et dont le siège est à la Mairie d'Oradour. Pas de regroupement obligatoire dans ce cadre-là.

- Christophe Tyré demande que l'on puisse récupérer un état d'avancement du projet stade d'eaux vives mené par la CDC Cœur de Charente.

- Voir avec le SDEG état d'avancement des bornes de recharge des véhicules électriques.

- Les cahiers de doléances seront ouverts dans les deux mairies des communes déléguées. Insertion de l'annonce dans l'immédiat sur les deux sites internet.

- Revoir avec la préfecture le dispositif d'établissement des cartes d'identité et passeports dans le cadre de commune Nouvelle de 1683 habitants.

➤ 13 FEVRIER

Délégations du conseil municipal au maire

Présentation de la liste des délégations accordables au Maire par délibération du Conseil Municipal pendant la durée de son mandat. Le Maire propose d'examiner les délégations possibles suivantes : De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leurs montants, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ne de charges.

Accord du Conseil Municipal.

Vote des subventions 2019

Une subvention d'équilibre pourra être versée pour l'organisation du Tour Poitou Charente en fonction du bilan de la manifestation présentée par la section fêtes du comité foires. Le tableau des subventions 2019 annexé au présent compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Orientations budgétaires des investissements 2019

Dépenses d'investissement engagées et non mandatées des communes historiques au 31.12.2018. Ces dépenses et recettes seront reportées au budget 2019 de la commune nouvelle

AIGRE - Dépenses

Surpresseur le Renclos : 60 000.00 - FDAC 2017 : 20 000.00 - Etude + Aménagement Charmilles: 149 200.00 - Cheminées Ranger : 6 000.00 - Chauffage Mairie-petite salle : 5 000.00

Immeuble RANGER : Les cheminées constatées en état de péril imminent ont été démontées par l'entreprise Robin. La facture des travaux sera transmise au service des hypothèques pour remboursement de la collectivité à la vente de l'immeuble. Accord du Conseil Municipal.

Le FDAC 2018 pour Aigre a été supprimé comptablement du programme 711 et sera réinscrit au BP 2019, pour la somme de 11 000 €.

Surpresseur au Renclos : suite à des modifications de travaux, la dépense sera supérieure à la somme prévue au BP 2018 et sera donc réajustée au BP 2019 (+ 24 000 €).

La deuxième tranche d'aménagement du parc des Charmilles pourrait être présentée en demande de subventions aux différents financeurs. Accord du Conseil Municipal.

Devis en cours pour l'installation d'un visiophone à l'école élémentaire.

Recettes

FDAC 2017 : 1 900.00 - Vente terrain GPA 79-16 : 12 360.00 - Vente jardins d'IROISE : 70 000.00 - FCTVA 2018 : 48 229.00

VILLEJÉSUS - Dépenses

FDAC : 9 346.00 - Aménagement entrée des Granges : 168 930.00 - Achat chauffe- eau : 948.00

Réhabilitation logement St-Aubin : 50 000.00 - FDAC 2018 : 10 000.00

L'Aménagement de La ferme Brejasson pourrait être présenté en demande de subventions aux différents financeurs. Accord du Conseil Municipal.

Recettes

FDAC 2017 : 2 761.00 - FDAC 2018 : 2 906.00

Avis sur le projet de parc éolien Lupsault - Oradour

Présentation de projet de parc éolien « Lupsault-Oradour ». Projet situé dans un espace nature. La Commune d'Aigre étant limitrophe avec la Commune d'Oradour, le Conseil Municipal de la commune d'Aigre doit émettre un avis. Avis défavorable du Conseil Municipal à 11 voix contre, 10 abstentions et 03 pour.

Signature de la convention avec le syndicat mixte de la fourrière

Suite à l'adhésion de la commune nouvelle au Syndicat mixte de la fourrière, il y a lieu de signer une nouvelle convention d'adhésion. Accord du Conseil Municipal.

Compte-rendu appel d'offre architecte – maison d'accueil leg Brejasson

Madame Anne-Luz THEBAUD architecte à Bordeaux a été retenue pour le projet. Elle sera présente sur le site visitera le site lundi 18 février et le mardi 19 février pour les relevés de mesure et la préparation de l'Avant-projet sommaire.

Délibération : avis sur le transfert de la compétence eau potable à la CDC

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi NOTRe prévoit de transférer aux Communautés de Communes la compétence eau à compter du 1^{er} janvier 2020. La Communauté de Communes du Pays d'Aigre refuse cette compétence, sous réserve de l'avis des communs membres. Cette compétence serait transférée de droit au CDC au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal d'Aigre suit l'avis de la CDC Cœur de Charente et s'oppose donc au transfert de la compétence eau à la CDC à compter du 1^{er} janvier 2020. 23 pour et 01 abstention.

Délibération de création des régies de la commune nouvelle (location de salles – droits de place – garderie école élémentaire – camping-car)

Suite à la création de la Commune nouvelle, il y a lieu de créer ces régies de recettes sur la commune nouvelle. Régies existantes :

VILLEJÉSUS : Régie salle des fêtes

AIGRE : Régie salle des fêtes - Régie droits de place - Régie garderie école élémentaire - Régie camping-car. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer sur la commune nouvelle les régies : location des salles des fêtes (avec une sous régie salle des fêtes de Villejésus) – droits de place – garderie école élémentaire – camping-car)

Les tarifs restent inchangés, excepté le stationnement des camions d'outillage 180 €, pour les demandes faites à compter du 01 mars 2019. Pour la salle des fêtes de Villejésus, il sera demandé une caution de 300 €. Concessions cimetièrre : La commune d'Aigre ne vendait plus de concessions perpétuelles puisqu'à terme elles risquent de ne plus être entretenues lorsqu'il n'y a plus d'ayants-droits. Le Conseil Municipal décide de ne plus vendre de concessions perpétuelles dans le cimetière de Villejésus. Accord du conseil Municipal.

Info – Immeuble Ranger (32 Grande-rue)

Madame RANGER aurait un autre acheteur de son bien. Cette personne souhaiterait savoir si la commune serait vendeuse de la partie située de l'autre côté du porche (30 bis grande rue), afin d'envisager un réaménagement global du site qui était autrefois un seul et même bloc. Accord du Conseil Municipal à 19 voix pour et 05 contres. Le projet de réaménagement par SOLIHA après une acquisition du bien par la Commune d'Aigre n'est pas pour autant abandonné. Les deux projets sont à suivre.

Compte-rendu de la réunion avec le CAUE – Lotissement la Valette à Monaud

Diffusion du rapport établi par le CAUE en partenariat avec l'agence technique départementale. Pour le CAUE, les terrains à bâtir en lotissement en milieu rural ne sont plus recherchés. La deuxième tranche envisagée paraît éloignée du centre bourg.

Avis du CAUE : Suite à la visite du lotissement privé de Dominique PETIT (plus proche du centre bourg), il serait peut-être opportun d'étudier le rachat des parcelles restant à vendre et de terminer la voirie. Réfléchir à une réhabilitation de l'habitat vétuste en centre bourg.

Questions diverses :

*La signature de l'acte définitif de vente du terrain aux jardins d'Iroise sera signée prochainement.

Félicitations de M. Bonnaud, Président du Conseil Départemental au Conseil Municipal de la Commune nouvelle.

*Avis défavorable à la demande de M et Mme Ragaru, de la rue des Gracies, pour une demande d'emplacement (témoins de Jéhovah) sur le marché ou la foire mensuelle.

*La demande de la Commune d'Aigre d'accueillir cinéma en plein air au cours de l'été 2019 a été acceptée par le département. Il reste à définir le lieu et la date.

*Création de la commission TPC : Nadia Caillaud, Christian Chabernaud, Christian Mégret, Françoise Cartron, Jean-Claude Lajubertie, Xavier Partaud, Jean-Paul Ayrault.

*Jérôme Moreau du PETR est venu afin de permettre de conserver la fleur d'Aigre sur la commune nouvelle. Il prévoirait avant l'aménagement du rond-point, d'aménager la partie descendant à la

déchetterie avec des graminées et des vivaces. Les buis route de Fouqueure seront enlevés et remplacés également par des graminées. Aigre, les buis au PMU ont été enlevés.

*Ecole de Fouqueure : Maintien des effectifs à environ 60 élèves. Ecole élémentaire Aigre 89 élèves.

*Réunion de la commission communication : le prochain bulletin communal portera le nom « Le petit Mairat au fil de l'Osme ». Mise en commun des deux sites internet dans les prochains mois.

*Voir avec le délégué CALITOM de la CDC Cœur de Charente, quelle incidence pourrait avoir l'augmentation de la participation due par CALITOM à l'état sur les foyers.

*La commune de Villejésus avait fait l'acquisition aux enchères de plusieurs bâtiments qu'il était convenu de revendre à M. Mussard Yann, Guillon Jean-Louis et Feniou Joël et Thomas Alexandre. Le

*Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre les délibérations autorisant les ventes. Accord du Conseil Municipal.

➤ 12 MARS 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre deux délibérations :

Délégation de signature au Maire des avenants pour différents contrats (locations, maintenance, prêts).

Circulation rue de l'Eglise limitation du tonnage des véhicules. Accord du Conseil Municipal

Délibération relative à la désignation des délégués suppléants au PETR :

Pour des problèmes de quorum lors des réunions du PETR, il est demandé au Conseil Municipal de nommer deux autres suppléants. Madame Amandine GUILLAUME et Monsieur Philippe COMBAUD proposent leur candidature. Accord du Conseil Municipal.

Délibération sur la taxe d'aménagement :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement avait été instaurée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU au 1^{er} mars 2012, ce qui était le cas de la commune historique d'Aigre. La commune de Villejésus n'ayant pas de PLU, le RNU (règlement National d'urbanisme) était applicable. Suite à la fusion des communes d'Aigre et Villejésus, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'application de la taxe d'aménagement sur le nouveau territoire communal. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir sur le territoire de la commune historique d'Aigre une taxe d'aménagement au taux de 1 % avec l'exonération facultative existante, à savoir : les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40m² lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U en extension d'une construction existante soumis à déclaration préalable (application de l'article R. 421-14 b du code de l'urbanisme). Elle propose de ne pas instaurer de taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Villejésus. Accord du Conseil Municipal.

Analyse de l'aménagement du rondpoint de Villejésus :

Présentation des deux esquisses de la porte de la route du Cognac en résine et du devis avec options. Le département financera ce projet à hauteur de 80% d'un montant maximum de 50000 € HT. Modèle retenu : blason en haut du porche, grappes de raisin sur chaque piliers (recto verso), en relief et colorisés. Le projet retenu s'élèverait à 48 620.00 € HT. Les socles des piliers seront réalisés en régie par les employés communaux. Accord du Conseil Municipal.

Analyse de la proposition de la CCI sur le diagnostic des commerces :

Suite à la réunion avec les commerçants il a été envisagé d'engager une réflexion sur l'attractivité commerciale du bourg en partenariat avec les commerçants, les élus, les consommateurs. Cette réflexion peut être confiée à la CCI ou à un bureau d'étude spécialisé. Des devis ont été demandés, à 03 bureaux : (la CCI, Obsand, Cogedis. La CCI a répondu à hauteur 14000 € HT. Ce type d'étude peut être financé par le programme Leader à hauteur de 80 %. Voir si la CDC n'avait pas fait réaliser une étude similaire

Le Conseil Municipal décide à 18 voix pour et 06 abstentions de lancer cette étude en cas d'obtention de la subvention. La dépense et la recette seront inscrites au budget 2019

Création d'emplois saisonniers :

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des emplois saisonniers pour les 16 – 18 ans. 20 heures hebdo rémunérées au SMIC horaire.

Accord du Conseil municipal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existante du point d'informations touristiques et de l'espace Mémoires d'escargots à l'ancienne école Maternelle d'Aigre. Ces deux structures étaient restées en sommeil l'été dernier. Le Maire propose au Conseil Municipal de réouvrir le point d'informations touristiques et l'espace Mémoires d'escargots à compter du 1^{er} juin prochain et de créer pour cela un poste d'agent territorial, en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} juin au 15 septembre 2019, à raison de 12 heures hebdomadaire. La personne retenue aura la fonction suivante : accueil et conseil au public. Elle sera rémunérée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial. Accord du Conseil Municipal. (03 abstentions)

Achat de l'immeuble Ranger

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état d'insalubrité de l'immeuble situé 32 Grande-rues appartenant à Madame RANGER. Elle serait vendeuse à la Commune d'Aigre, pour la somme de 50 000 €. L'organisme SOLIHA est toujours intéressé par l'immeuble pour un projet de six logements groupés destinés aux personnes âgées. Le bien leur serait mis à disposition pendant la durée de leur emprunt consécutif aux travaux sur environ 40 ans. SOLIHA souhaiterait que la commune leur mette à disposition le 30 bis grande rue situé de l'autre côté du porche.

Le Conseil Municipal décide d'acheter à Madame RANGER, l'immeuble situé 32 grande au prix de 50 000 € et décide de mettre à disposition le bien à SOLIHA pour leur projet de logements groupés. Le Conseil Municipal décide de mettre également à disposition de SOLIHA la partie située de l'autre côté du porche au 30 bis grande rue. SOLIHA viendra sur site mercredi 20 mars à 15 heures.

Etude du compte administratif 2018 :

Le Compte administratif des deux communes cumulées est présenté. Résultat de fonctionnement cumulé des deux collectivités devant être affecté 634 382.67 €.

4 196.59 € seront affectés au financement du déficit d'investissement cumulé et 352 054.00 € seront affectés au financement des restes à réaliser. Le report en fonctionnement sera donc de 278 132.08 €.

Préparation du budget primitif 2019 (participations) :

Le tableau des participations obligatoires est présenté et pourra être adapté avant le vote du budget prévisions de 195 473.00 €. La Liste des dépenses engagées par les deux collectivités est énumérée.

Gestion des prescriptions de l'arrêté de l'état concernant le campement des caravanes au bois de la Sablière :

Rappel de la décision de Madame la Préfète sur l'expulsion des familles qui stationnent au bois de la sablière sur un terrain constaté pollué par l'ARS. La commune doit trouver un autre terrain adapté. Pas de solution trouvée. Le Maire propose de contacter les services de l'état pour une réunion sur ce sujet.

Questions diverses :

*Le Conseil Municipal accepte d'installer un panneau de « sens interdit au plus de 7.5 t » pour les véhicules arrivant de Ruffec et s'engageant rue de l'église. Réfléchir à l'accès des véhicules CALITOM et ADA.

*Voir éventuellement l'installation d'un panneau « sens interdit » plus grand pour les poids lourds venant de Matha qui ne semble pas suffisamment visible. Voir également un panneau plus grand « sens interdit au monument aux morts, pour les véhicules qui remonteraient vers la rue de la gendarmerie et devant la pharmacie en direction de Villejésus.

*Suite à la fusion des deux communes, accord du Conseil Municipal pour débaptiser la rue du puits de l'amour à Villejésus en impasse du puits de l'amour afin d'éviter le doublon avec la rue du puits de l'amour d'Aigre.

*La borne de recharge de véhicules électriques sera installée à Aigre, derrière la Mairie et à Villejésus sur le parterre fleuri place de l'église.

Dates à retenir :

*Le département a accepté la candidature d'Aigre à Ciné plein-air. Projection prévue le 10 juillet 2019 au parc des Charmilles.

*Fest'Aigre, pas de festival de même ampleur en 2019. Cependant un spectacle de musique aura lieu le 24 août 2019. La subvention communale prévue de 500 € pourra être versée.

*Repas au parc des Charmilles le 13 juillet à midi, après-midi jeux, spectacle de danse, barbecue le soir et bal populaire.

*Été actif du 15 juillet au 24 juillet. Y seront associés cette année les associations vélo vert, modélisme, marche.

➤ 9 AVRIL 2019

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour l'objet suivant : « Mise à disposition gratuite de terrains communaux pour l'implantation d'une borne pour véhicule électrique ». Accord du Conseil Municipal.

Comptes administratifs 2018 et budgets 2019 : commune, lotissements Valtaud, le Renclos, Cœur de Pays, Caisse des Ecoles, CCAS :

Affectation de résultat des budgets 2018 énumérés ci-dessus, Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018. Vote des budgets 2019. (cf documents présentés et remis à chaque membre présent). Votes pour à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition :

Les taux proposés sont acceptés à l'unanimité :

Taxe habitation : 13.54 % - Taxe foncière bâti : 15.81 % - Taxe foncière non bâti : 42.31 % - Cotisation foncière des entreprises : 20.05 %

Délibération fixant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire :

La participation des communes calculées en fonction des dépenses de l'année scolaire s'élève cette année à 692 € par enfant (59 467.88 : 86 élèves)

Délibération fixant la participation des communes au budget de la caisse des écoles (cantine) :

Pas d'augmentation de la participation des communes pour 2019. Elle reste fixée à 2.56 € par jour et par enfant soit : 140 jours de cantine X 2.56 € = 358.40 € (participation 359 €).

Modification des indemnités des élus :

Madame le Maire fait part de la demande de Madame ALTER Marie, 6^{ème} adjointe qui souhaiterait diminuer le taux de son indemnité de fonction au vu du temps passé à cette fonction et comparé à d'autres adjoints. Monsieur Thierry BERNARD formule la même demande. Le conseil Municipal décide de fixer à 6% de l'indice de référence Les indemnités de Marie ALTER et de Thierry BERNARD.

Accord du Conseil Municipal. (4 abstentions)

Modification des statuts de la fourrière :

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte de la Fourrière, suite à l'adhésion des communes nouvelles d'Aigre, Terres de haute-Charente, Val d'Auge et Courcôme. Accord du Conseil Municipal.

Désignation des élus au SIAEP nord-ouest Charente :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat d'eau suite à la fusion des communes d'Aigre et Villejésus.

Le Syndicat afin de conserver le même nombre de sièges propose de nommer un autre titulaire et un autre suppléant.

Propositions :

- Titulaires : Christian MEGRET et Nadia CAILLAUD
- Suppléants : Xavier PARTAUD et Patricia RANOUIL.

Accord du Conseil Municipal.

Mise à disposition gratuite de terrains au SDEG pour l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques :

Suite à la visite des représentants du SDEG, 02 emplacements ont été retenus pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. L'emplacement proposé à Aigre est situé sur la placette derrière la Mairie et à Villejésus dans le parterre place de l'église à la petite « cagouille ».

Le Conseil Municipal doit pour cela accepter de mettre à disposition gratuitement au SDEG ces espaces communaux et s'engager sur le stationnement non payant pendant la durée de la convention de mise à disposition (10 ans). Accord du Conseil Municipal sur les emplacements et il autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de terrains au SDEG.

Questions diverses :

*Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune historique de Villejésus est propriétaire d'une longère située rue basse en mauvais état qui intéresserait le Club MARPEN pour un achat à l'euro symbolique. Accord du Conseil Municipal avec obligation de restaurer.

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir lutter contre l'habitat insalubre dans les bourgs d'Aigre et Villejésus, elle envisage d'organiser une réunion publique en faveur des propriétaires bailleurs avec le GIP Charente Solidarités (groupement d'intérêt public, l'ANAH (agence nationale de l'habitat) et l'ADIL (association départementale d'informations sur le logement). Ces organismes présenteront les aides possibles en matière de rénovation d'immeubles locatifs. Dates à fixer

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été contactée par l'école départementale de Musique qui souhaiterait mettre à disposition une chorale et musiciens pour la cérémonie du 11 novembre prochain.

*Préparation du tableau des permanences au bureau de vote d'Aigre et de Villejésus. Une seule liste électorale et deux bureaux de vote.

*Invitation des pompiers, à l'inauguration du drapeau financé par les communes, le 3 mai à 19 heures à la caserne des pompiers.

*Le PETR propose d'accompagner les communes dans la maîtrise de l'énergie des bâtiments communaux (action TEPOS). Cette étude pourrait durer sur 2 à 3 ans et proposerait une formation agent et élu. Le coût pour la commune s'élèverait à 500 €. Accord du Conseil Municipal.

*Immeuble RANGER. Les négociations continuent avec Madame RANGER qui doit prendre contact avec le notaire pour une signature du compromis de vente. A suivre

*Stationnement des gens du voyage au bois de la sablière : Suite à la réunion avec le Sous-Préfet. Une solution provisoire a été retenue afin d'éviter la réquisition d'un terrain communal. Le terrain communal situé à côté de la nouvelle station d'épuration sera aménagé provisoirement. Le bois de la sablière devra être libéré le 10 juin.

*Amandine Guillaume informe le Conseil municipal de l'état d'insalubrité de la propriété section E 336 et E 213 à Villejésus et propose de présenter lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal un dossier afin de prendre une décision de reprise de bien vacant et sans maître.

*Jean-Claude Colin donne le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ATD qui a eu lieu le 08 avril dernier.

*Suite aux entretiens d'embauche pour l'emploi saisonnier au point info et à l'espace « mémoires d'escargots ». Léa BERNARD de TAIZE-AIZIE a été retenue. Emploi du 1^{er} juin au 15 septembre 2019.

*Problème des pigeons : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec Monsieur TEXIER des Gours, propriétaire d'une buse, effaroucheur qui pourrait permettre de limiter l'invasion de pigeons. A suivre

➤ 14 MAI 2019

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Avis sur la sortie de la commune de Bessé du SIVOS FOUQUEURE-TUSSON.
- Admissions en non-valeur de factures de cantine scolaire.

Intervention de Mr PEREZ, directeur du club MARPEN sur la cession à la commune du leg Valtaud et présentation des aides de la région :

Monsieur PEREZ, directeur du Club MARPEN et Mr PLANTEVIGNE, Président et Mr FLAUD, fondateur rappellent l'historique de la Maison VALTAUD de 1903-1995 et la donation en 1982 à l'union Rempart. Depuis 1983, des travaux d'entretien sont réalisés tous les étés par le Club Marpen. Le coût engagé chaque année s'élève à environ 3000 € à 4000 €. Ce bien a été estimé à 50 000 € et 15 000€ à 20 000 € pour la collection. Les travaux restant à faire : huisseries, mise en sécurité du site...

L'Union Rempart souhaiterait aujourd'hui revendre ce bien à une collectivité (la commune d'Aigre) afin d'actionner un dispositif régional « chantier formation » impossible avec une association, ce qui permettrait une intervention à l'année d'équipes techniques en formation.

Marie VALTAUD ayant bénéficié de l'aide sociale, le département peut demander à récupérer l'aide accordée. Avant de prendre une décision, la Conseil Municipal de la commune nouvelle souhaite visiter les lieux et étudier le rachat d'un tel bien.

Délibération autorisant la signature de la convention avec l'ADA pour l'aménagement et l'entretien de la traverse des granges et de l'anneau du giratoire de Villejésus :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, les travaux du rond-point de Villejésus réalisés sur le RD 736 et les travaux d'aménagements des granges situés sur la RD 737. Les travaux réalisés par la commune sur des routes départementales nécessitent la signature d'une convention avec la Département afin de définir les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages réalisés.

Le Conseil Municipal s'engage à entretenir les aménagements réalisés pour le du rond-point de Villejésus et pour l'aménagement de la traversée des Granges. Il autorise le Maire à signer les conventions avec le département.

Signature de la convention relative à la sante et a la prévention des risques professionnels du CDG 16 :

Suite à la fusion des deux communes, le centre de gestion propose une adhésion au service de médecine. La commune nouvelle doit pour cela signer avec le centre de gestion de la Charente, une nouvelle convention d'adhésion au Service de santé et de prévention des risques professionnels pour l'ensemble du personnel communal. Le Maire rappelle que les deux communes historiques étaient adhérentes à ce service. Le coût de l'adhésion au service de médecine s'élève annuellement par agent s'élève à 61.50 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Délibération sur l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et d'électricité :

Madame le Maire rappelle qu'afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, la commune historique d'Aigre adhère au groupement de commande du SDEG pour l'achat d'électricité et de gaz naturel (école élémentaire). La Commune historique de Villejésus adhère à ce groupement pour l'électricité. Suite à la fusion des deux communes, des nouvelles conventions d'adhésion doivent être signées. Accord du Conseil Municipal.

Convention avec Mr VALLÉ pour la donation de sa collection :

Le maire rappelle que la commune s'est engagée à réouvrir l'espace « mémoires d'escargots » à compter du 1^{er} juin prochain, avec l'exposition de Mr VALLÉ. Monsieur VALLÉ souhaite que cette donation soit officialisée par un acte. Le Maire demande au Conseil de délibérer sur cette donation. Accord du Conseil Municipal.

Position du conseil municipal sur l'aménagement du rond-point de Villejésus :

Mme CARTRON rappelle le projet d'aménagement du rond-point de Villejésus et le dossier de demande subvention déposé auprès du département qui devait financer ce projet à hauteur de 40 000 €. Le département a décidé de financer ce projet qu'à hauteur de 30 000 €. 13 demandes ont été déposées au département, 8 ont été retenues

Le Conseil Municipal, décide de revoir le projet. Madame FOURÉ précise que le Directeur des Cognac l'a informé que la Sté serait prête à financer à hauteur d'environ 15000 € ce projet sur 2020.

Création d'une commission : F.CARTRON, C. CHABERNAUD, B.FOURÉ, T.BERNARD, JC COLIN, P.RANOUIL, P.COMBAUD, A.GUILLAUME, G.VOLLETTE. Organiser une réunion avec les Cognac Gautier, de préférence un soir à 18 h 30.

Récupération de biens vacants et sans maitre :

Le Maire présente le dossier photos d'un bien (parcelle cadastrée E336 (236 M2) et le jardin non attenant cadastré E213 (159 M2). Elle propose au vu de l'état d'insalubrité du bien de l'incorporer dans le domaine communal comme bien vacant et sans maître. Ce bâtiment pourrait ensuite être démolit pour y aménager des places de stationnement. Le jardin pourrait être revendu. La commune devra s'acquitter des impôts fonciers dus, soit la somme 1814 €. Accord du Conseil municipal.

Compte-rendu de l'ouverture des plis pour l'aménagement de la traversée des Granges :

Le Maire rappelle au conseil Municipal l'appel d'offre lancé le 26 mars 2019 pour l'aménagement de la traversée des granges. 02 plis ont été déposés : Entreprises COLAS et SCOTPA. SCOTPA, Entreprise la moins-disante estimatif à 143 000 HT. L'entreprise SCOTPA sera informée qu'elle est retenue 11 jours après que l'entreprise COLAS ai été prévenue qu'elle n'était pas retenue.

Aménagement des jeux au Jardin Vert :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cabane de jeu au jardin vert a dû être démontée, car elle devenait dangereuse. Mesdames CARTRON et GUILLAUME présenteront des modèles de remplacement à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Avis sur la sortie de la commune de Bessé du SIVOS Fouqueure-Tusson :

Le Maire rappelle la composition et le fonctionnement du SIVOS FOUQUEURE-TUSSON. Il est composé aujourd'hui des communes d'AIGRE (pour la partie de la commune historique de Villejésus), BESSÉ, FOUQUEURE et TUSSON. La Commune de Bessé demande à sortir de ce SIVOS, pour les raisons suivantes : Les élèves de Bessé rejoignent le collège de Villefagnan après le CM2. Géographiquement Bessé est plus près de Villefagnan que de Fouqueure.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal vote à 18 voix contre la sortie de la commune de Bessé du SIVOS et 07 abstentions.

Admissions en non-valeur – cantine scolaire :

Madame Marie ALTER, présente au Conseil Municipal, les admissions en non-valeur proposées, par la Trésorerie de Ruffec, pour un montant total de 1 645.10 € : Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses :

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a signé avec Madame RANGER un compromis de vente pour l'immeuble situé 32 grande rue pour la somme de 47 500 €. Revoir avec SOLIHA leur engagement sur ce bâtiment. Ils auraient également visité le bien LANDREAU, rue des ponts.

*Etude d'aménagement du terrain pour les gens du voyage à côté de la station d'épuration Des devis sont en cours (terrassement, eau et électricité). L'expulsion du bois de la sablière est prévue aux alentours le 10 juin.

*Madame BASSET demande si la piste cyclable place des 7 portes pouvait être repeinte. Le cycle prévention routière dans les écoles va reprendre.

*Madame BASSET propose d'installer des panneaux d'affichage aux entrées de bourg afin de pouvoir structurer les affichages des associations.

*Voir assurance du bien Pourut restant pour l'instant propriété de la commune

*Monsieur Jean-Claude LAJUBERTIE rappelle le projet d'atelier communal de la commune historique d'Aigre et du matériel qui n'est pas à l'abri. A suivre

*Réunion pour l'aménagement du Parc des Charmilles avec Anaïs ESCAVI, Architecte paysagiste, prévue le 22 mai à 16 heures.

➤ **11 JUIN 2019**

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Signature de la convention avec la Communauté de communes Cœur de Charente, pour la livraison des repas au centre de loisirs d'Aigre. Le point ci-dessus est ajouté à l'ordre du jour.

Visite de l'ancienne épicerie VALTAUD et avis sur l'acquisition du bien :

Suite à la dernière réunion du conseil Municipal, il avait été décidé de visiter l'ancienne épicerie Valtaud à Villejésus. Le rendez-vous est fixé sur place. Monsieur PEREZ, directeur du Club MARPEN et Mr PLANTEVIGNE, Président et Mr FLAUD, fondateur sont présents.

A la fin de la visite il est décidé de réfléchir à la destination du site, de travailler sur ce dossier en sollicitant une rencontre avec la Région dans le cadre du chantier formation et afin d'estimer la répartition des charges de rénovation du site. Etudier l'attrait touristique d'un tel site. Contacter également le CAUE pour l'aménagement. Proposer au club Marpen, la longère située à Villejésus et appartenant à la commune pour un « chantier formation ».

Admission en non-valeur d'une créance éteinte (cantine) :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de la Trésorerie de Ruffec d'admettre en non-valeur une créance éteinte (cantine) suite à une décision de la commission de surendettement. Montant de la créance éteinte 443.92 €. Accord du Conseil Municipal.

Décision modificative pour la vente à l'euro symbolique du terrain de la maison de santé a la CDC Cœur de Charente :

La commune d'Aigre a cédé à l'euro symbolique à la CDC cœur de Charente, les parcelles cadastrées AH 978 et AH 451 d'une superficie totale de 2 585 M2, pour y construire la maison de santé. Une décision modificative doit être passée afin de sortir les parcelles de l'actif de la commune. La vente fera l'objet d'un titre de recette de 1 €.

Accord du Conseil Municipal.

Compte-rendu de la réunion pour l'aménagement du rond-point de Villejésus :

Françoise CARTRON donne le compte-rendu de la réunion organisée avec la commission communale et Mr Erwan Guezennec directeur des Cognac Gautier. Le projet sera entièrement revu et pourrait être aménagé avec une reproduction de charrette transportant des fûts, qui représenterait le moyen de transport du Cognac autrefois. Les Cognac Gautier financeraient ce projet à hauteur de 15000 € en 2020. De nouvelles esquisses vont être demandées à M.PLÉ projet. La nouvelle esquisse ainsi que le nouveau devis pourraient être présentés à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Brigitte FOURÉ devra se renseigner auprès des services du département quant à l'éligibilité de la subvention accordée suite à la modification du projet. Accord du Conseil Municipal.

Remplacement de jeux au jardin vert (présentation modèles et devis) :

Présentation des deux modèles (1 tourniquet et 01 jeu d'équilibre à grimper) de la Sté Proludic qui pourraient être retenus pour remplacer les jeux vétustes, démontés au jardin vert. Coût total 7 905.22 € TTC. Une demande de subvention pourrait être déposée au département. Accord du Conseil Municipal.

Présentation du projet informatique à l'école élémentaire (remplacement netbooks) :

Madame Amandine Guillaume informe le Conseil Municipal que l'Ecole élémentaire d'Aigre a été retenue par l'inspection académique pour un financement à 50 % d'une deuxième tranche d'investissement informatique. Les 15 netbooks acquis en 2010 pourraient être remplacés. Ils pourraient être complétés avec 15 micro-casques et de 4 visualiseurs. 3 devis ont été demandés ATD 11 891.20 € (sans micro-casques) CID 10 127.00 € et PSI 9 139.00 €.

Le Conseil Municipal accepte le projet de remplacement des netbooks de l'école élémentaire et retient le devis de la Sté CID au Gond-Pontouvre

Réorganisation du marché :

Madame Le Maire rappelle au conseil Municipal le règlement du marché du jeudi matin en vigueur. Le Conseil Municipal après présentation de chaque demande d'emplacement décidait ou non d'accorder un emplacement sur le marché. Afin de répondre plus rapidement surtout aux demandes de produits saisonniers, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne plus recueillir l'avis du Conseil Municipal, pour les demandes d'emplacement saisonnier sur le marché. Cependant le Conseil Municipal sera informé par mail avant l'arrivée de nouveaux marchands. Accord du Conseil Municipal. Proposition d'agrandissement du marché le jeudi matin sur la rue de l'Hôtel de Ville. Accord du Conseil Municipal. La rue des halles serait interdite à la circulation le jeudi matin. Accord du Conseil Municipal. Proposition d'un marché en soirée en semaine à partir de 17 heures (produits locaux), qui pourrait être complété du marché anglais (abandonné par l'association des commerçants). Le Conseil Municipal souhaite réfléchir à ce projet.

Signature de la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Charente pour le transport des repas au centre de loisirs :

La commune d'Aigre avait pour habitude chaque été de faire transporter par deux employés communaux les containers alimentaire pour les repas du centre de loisirs. Ce service doit être formalisé par une convention qui prévoirait le dédommagement par la CDC du temps passé par les employés communaux à ce service (estimé à ½ heure par jour X 02 employés). Accord du Conseil Municipal

Questions diverses :

*L'acte d'achat de la maison RANGER (32 grande rue) a été signé le vendredi 7 juin dernier. Envoyer copie de l'attestation d'achat à SOLIHA.

*Projet étude commerciale : le dossier passera en commission FEDER en juillet. La dépense ne sera pas engagée avant la décision de la subvention (escomptée 80 %). Contacter la commune de Barbezieux qui a effectué le même type d'étude et voir les répercussions sur le commerce.

*Monsieur LAJUBERTIE Jean-Claude rappelle l'acquisition par la commune historique d'Aigre de la propriété Billaudeau et du projet de démolition. Madame le Maire fait savoir que les travaux vont avoir lieu prochainement.

*Jean-Claude COLIN, représentant du tennis club demande que soit réparée la porte de l'aire couverte : bâtiment appartenant à la CDC. La demande doit être formulée au service technique de la CDC Cœur de Charente. Il signale également le mauvais état des deux terrains de tennis : certainement à surfacer. A étudier. Info classement : TARDY Benoit est classé 15/1.

*12 candidatures emplois jeunes pour cet été. Les entretiens sont en cours.

*Rappel du Tour Poitou Charente : arrivée le mercredi 28 août, départ le vendredi 30 août. Signaleurs : Jean-Claude LAJUBERTIE, Michel BROUSSE, Mauricette CLEMENT, Guy CHARTIER, Véronique BASSET, Philippe COMBAUD, Nicole PONSARD. Faire demande écrite à OCEALIA pour occupation de leur parking et installations électriques pour l'arrivée de l'étape du 28 août. Recherche d'une nacelle pour France 3. Un pot sera offert par la municipalité sur la place de l'hôtel de ville le 28 Août 2019

*A la demande de de Guy CHARTIER : voir panneau « Rue de la Servanterie » pas visible. Demander à la CDC Cœur de Charente l'aménagement de 02 pontons pour l'accessibilité des pêcheurs handicapés à l'étang des Gours.

*Demande de Michel Brousse : Voir nids de poules chemin communal trotte-chien à Villejésus Rue des 3 ponts : Voir taille de la haie.

*Envoyer un courrier aux héritiers de Mme Hériard, pour élagage de la haie rue des ponts.

*Recontacter la Poste pour installation d'un distributeur de billets.

*Patricia RANOUIL demande que soit nettoyé le puits perdu au fond de l'impasse (entre sa propriété et celle de M. RABY).

*Demande de Monsieur BAGILET « Verdille Attelage » pour être présent pour le marché du jeudi et proposer des balades à cheval attelé. Accord du Conseil Municipal. Lui proposer de venir pour la frairie.



Don de sang :
Mercredi 7 Août
Mercredi 20 Novembre
(Salle des Fêtes d'Aigre)

DES ESPACES DURABLES : OBJECTIF ZÉRO PHYTO

Symbole de la qualité de vie, les espaces verts font l'objet de pratique de gestion de plus en plus rigoureuse, que ce soit par l'innovation ou la remise au goût du jour de procédés ancestraux.

Depuis plus de 18 mois la commune s'est engagée dans une démarche « Zéro » pesticide pour l'entretien des espaces publics, afin de respecter votre santé et préserver la biodiversité. Nos agents et certains élus ont été formés à cette démarche.

Il n'existe pas de méthode simple, c'est un ensemble de techniques qui s'imbriquent et se complètent et imposent un entretien permanent des espaces verts et des rues, mais je crois qu'il faut accepter plus de végétation spontanée au sein de notre commune.

Qu'est-ce qui est sale : des rues avec des « mauvaises herbes » ou une eau polluée par les pesticides ? Les agents mettent progressivement en valeur des pieds de mur avec différentes variétés de plants, nous continuerons dans cet esprit pour le respect de notre santé, de l'eau et de l'environnement, et nous comptons beaucoup sur vous, pour nous montrer vos talents de jardinier devant vos habitations, ce qui renforcerait le projet que nous mettons en place.



Christian CHABERNAUD



Christian CHABERNAUD 1^{er} adjoint, Laurent DUROURE et Benoît TARDY agents des espaces verts, reçoivent de la part de la région Nouvelle-Aquitaine, à Mouthiers-sur-Boème la 1^{ère} fleur au concours de villages fleuris pour Aigre.

NOS AGENTS

Depuis le 1^{er} janvier, les agents du service technique : Lionel, Didier, Eric, Laurent, Benoît, Cédric, Francis et Philippe, travaillent indifféremment sur l'ensemble de la nouvelle commune, avec chacun leurs spécificités et leurs talents (et ils sont nombreux !), ce qui permet de réaliser un maximum de travaux divers et variés en régie, sans compter l'entretien des espaces verts.



Nos agents encadrent pendant la période estivale nos 12 emplois jeunes.



Dans les deux secrétariats, nos agents administratifs, Isabelle, Marthe, Solène et Dominique vous accueillent et sont à votre service et à votre écoute, que vous soyez de la commune historique d'Aigre ou de celle de Villejésus.

À noter que pendant l'été, l'équipe change un peu : Marthe est en congé maternité et est remplacée par Virginie.

JOURNÉE CITOYENNE

Une vingtaine d'habitants se sont retrouvés samedi 23 mars pour une action collective, une matinée citoyenne, dans notre commune, afin de contribuer à une action pour le bien commun.

Trois équipes de bénévoles ont suivis des itinéraires différents pour ramasser les déchets jetés, bouteilles, cannettes, bidons, plastiques, pneus, emballages de fastfood...



20



Encore trop de déchets ont été entassés aux abords des routes et des chemins communaux.



Le même jour, les habitants de Tusson ont également ratissé une partie des chemins de leur village, retirant de leur côté des mètres cubes de détritux. Tous se sont retrouvés vers 13h pour un repas partagé.

TOUR POITOU-CHARENTES

La dernière semaine d'août, Aigre sera la capitale du vélo puisque la commune recevra, mercredi 28 août, l'arrivée de la 2^{ème} étape du Tour Poitou-Charentes. Aigre organisera également le départ de la dernière étape le vendredi 30 août. Le village départ sera situé sur la place du jardin Vert avec présentation des coureurs. Cette épreuve cycliste professionnelle de haut niveau est inscrite au calendrier de l'union cycliste internationale. Cette épreuve rassemble plus de 140 coureurs parmi lesquels figurera l'élite internationale. Cet important événement occasionnera quelques gênes dans la circulation. Vous aurez également le plaisir de contempler la caravane publicitaire, très appréciée du public.

➤ **Retenez bien ces dates :**

Mercredi 28 août de 12h à 18h arrivée Route de Matha

Vendredi 30 août de 9h à 14h départ du centre-ville d'Aigre.



Grand merci à tous les bénévoles qui ont accepté de s'investir dans l'organisation de cette épreuve cycliste.

Le stationnement dans la Grande-rue et la Rue du Pont-Boursier sera interdit le 28/08/2019 à partir de midi. Nous nous excusons pour le désagrément occasionné lors de cette manifestation qui va animer notre village.

NOUVEAUX COMMERCANTS

MKF RACING

21



Bonjour à toutes et à tous. Ma femme et moi avons repris depuis le 22 janvier 2019, le magasin motoculture de M. Trainaud. Nous étions à Châteaubernard avant d'arriver ici. Nous faisons les réparations et la vente de motoculture et loisirs : Quads, Motos...

Nous avons le plaisir de vous accueillir dans notre commerce, 9 avenue du 8 mai 1945, du mardi au samedi de : 9h-12h et 14h-18h l'hiver et 9h-12h et 14h-18h30 le reste de l'année.

M. et Mme Ducloux.

LA PETITE AIGRINOISE

Ma petite biscuiterie artisanale existe depuis 2014. Elle a vu le jour dans l'Aude. C'est une toute jeune entreprise créée après plus de 20 ans d'expérience de ces passionnants métiers que sont la boulangerie et la pâtisserie.

De retour dans ma Charente natale, et par désir de travailler dans un cadre familial, la petite fabrique de biscuits est maintenant implantée à Aigre, au «Bon marché des saveurs», où Christophe vous réserve le meilleur accueil afin de vous faire découvrir les tuiles aux amandes, les croquants, les galettes pur beurre, les biscuits au vin blanc charentais, les croq'épices à la chèvre ou au parmesan.....



Sylvie Labonne

INFOS

Le syndicat mixte Charente Eaux dispose depuis le 1er novembre 2018 d'un site internet : <https://charente-eaux.fr>



Cet espace est ouvert à l'ensemble des citoyens, afin de les accompagner dans leurs démarches en lien avec l'eau potable, l'assainissement et les sensibiliser à participer à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

SMA BACAB



Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief est la structure porteuse de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette prise de compétence a conduit au recrutement de Chloé GISLOT, technicienne zones humides. En plus des missions de restauration morphologique des cours d'eau, de l'entretien de la ripisylve, de la gestion des crues et des embâcles, le SMA BACAB s'implique désormais dans la préservation des zones humides et leur gestion. Cette mission consiste à mieux connaître ces espaces naturels, leurs fonctions, leur localisation et leurs caractéristiques. Le syndicat met en place une démarche d'acquisition foncière avec pour objectif la mise en place d'une gestion favorable des zones humides sur le long terme en travaillant avec des agriculteurs locaux. Les acquisitions foncières se font sur des milieux humides, difficiles à cultiver ou difficiles d'accès en concertation avec les propriétaires. Le SMA BACAB peut également proposer des conventions ou des baux à clauses environnementales et permettre à chacun de trouver une solution appropriée et favorable à la préservation de ces milieux menacés. Pour plus d'informations sur ces démarches ou pour parler de vos parcelles proches du cours d'eau, vous pouvez joindre Madame GISLOT par téléphone au 06-78-77-62-71 ou par mail à c.gislot@smabacab.fr.



UN PROJET COMMUN POUR CONSTRUIRE LE TERRITOIRE A HORIZON 2035

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) s'est engagé dans une nouvelle phase de son élaboration depuis le mois de février, suite au partage du diagnostic. Désormais, les élus du territoire, appuyés des habitants et des spécialistes concernés (techniciens, associations, chambres consulaires...), construisent le projet de territoire sur lequel s'appuieront les éléments réglementaires du PLUi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la feuille de route du territoire en matière d'aménagement à horizon 2035. Il va déterminer les grandes ambitions du territoire en matière de développement économique et démographique, de protection de l'environnement, de tourisme et de loisirs...

C'est un projet écrit collectivement : les communes ont été consultées individuellement pour établir les priorités du territoire, puis des temps de partage et d'ateliers ont été organisés entre élus et spécialistes mais aussi avec les habitants durant tout le mois d'avril. Tous ces éléments vont permettre de construire le document qui vous sera présenté à la fin de l'année pour recueillir vos remarques et compléments. D'ici là, si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice, n'hésitez pas à venir compléter le registre d'observations présent en mairie ou à faire vos propositions sur l'adresse mail plui@coeurdecharente.fr



- * VTT - 15 Juillet de 9h à 11h – Place de l’Eglise à Villejésus (venir avec son vélo)
- * Tir à l’arc – 18 Juillet de 14h à 15h 30 – Parc des Charmilles
- * Randonnée - 22 Juillet de 9h à 11h – Place de l’Eglise à Villejésus
- * Marche nordique – 30 Juillet – 19h à 21h 30 – Place de l’Eglise à Villejésus
- * Olympiades antiques – 2 Août de 9h 30 à 12h Parc des Charmilles à Aigre
- * VTT – 5 Août de 9h à 11h – Place de l’Eglise à Villejésus (venir avec son vélo)
- * VTT – 20 Août de 9h à 11h – Place de l’Eglise à Villejésus (venir avec son vélo)
- * Quilling, création de décors graphiques avec du papier – 22 Août de 14h 30 à 16h 30 – Salles de fêtes de Villejésus

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARC MOUCLIER



Ils ont également appris ce qu’était la laisse de mer et s’en sont servis pour faire du land art avec ce qu’ils avaient récolté.



Cette année les élèves de l’école élémentaire ont pu faire de nombreux projets. Les élèves de la classe de CP de Mme Coussot et la classe de CE1/CE2 de Mme Devezeaud sont partis au château d’Oléron en classe découverte pendant 4 jours au mois de Mars.

Les élèves ont pu pêcher au carret et ont réussi à avoir plusieurs crabes et même un rouget !



Malgré le mauvais temps, la météo était assez clémente pour que les enfants fassent les activités prévues et aperçoivent Fort Boyard cependant même en tendant l’oreille ils n’ont malheureusement pas pu entendre rugir les tigres !

Ils ont pu découvrir l'estran rocheux, la végétation de l'île d'Oléron ainsi que tout son écosystème.

Malheureusement la mer était trop agitée les pêcheurs n'ont pas pu sortir leurs bateaux et les élèves n'ont pas pu voir la criée du port de la Cotinière.

Néanmoins, ils ont profité de la visite des différents chantiers et métiers touchant au port.



Chacun a proposé ses idées pour l'aménagement de ce terrain en se demandant ce qui pourrait être le plus intéressant pour la commune et ses habitants.

En juillet ils ont pu présenter leurs travaux aux élus des communes en leur expliquant ce qu'ils voudraient mettre en place sur ce terrain et pourquoi.

Les classes de CE2/CM1 de Mme Poupelin et CM1/CM2 de Mme Penouty participent à l'élaboration du PLUI en collaboration avec la communauté de Communes Cœur de Charente.

Les élèves se sont intéressés à l'évolution de la commune d'Aigre à travers le temps et ils ont été découvrir un terrain à Villejésus dans le but de donner leurs idées pour son futur aménagement.



Ces mêmes classes participent également à un projet sur l'agriculture. Grâce à un site internet ils ont échangé avec deux agriculteurs sur leurs métiers, ils ont vu l'évolution des champs à travers les saisons et en mai ils sont allés sur le terrain accompagné des deux agriculteurs. Ils ont pu voir les champs qu'ils voyaient en photo depuis plusieurs mois ainsi que le matériel utilisé pour la culture des champs.

Tout au long de la journée ils ont découvert les différentes étapes de la culture du blé. D'abord ils ont vu le semoir, puis ils ont visité un ancien moulin à eau et pour finir ils sont allés à la coopérative de Mansle.

NORD RUFFÉCOIS
Mercredi 29 mai 2019

■ Avec la plateforme MonChamp.fr, les céréaliers font découvrir leur métier aux enfants ■ Les élèves d'Aigre ont travaillé le blé avec Guillaume Chamouveau.

Les agriculteurs ouvrent leurs champs aux écoliers

Amélie BORGNE

Calepins et crayons à la main, bottes aux pieds, les 44 élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école d'Aigre ont passé la matinée au grand air, à Cellefrouin, mardi. Avec leurs enseignantes, ils suivaient à travers champs Guillaume Chamouveau et Pierre-Louis Danjou, deux producteurs de céréales. Depuis le début de l'année scolaire, ils ont régulièrement échangé avec les exploitants.

Il s'agit de démythifier notre métier. L'agriculture est aujourd'hui pointée du doigt car les gens la connaissent mal.

Pierre-Louis Danjou montre ici aux enfants comment différencier les graines de céréales. Photos: Majid Bouazzi

ÉCOLE NOTRE-DAME

Visite de l'Asinerie

Le vendredi 5 avril, les maternelles et CP, CE1 se sont rendus à l'Asinerie du Baudet du Poitou. Au programme, visite du site, du musée de l'âne, pansage et tour en calèche. Nous avons passé un excellent moment !



Visite de la caserne des pompiers.

Les élèves de maternelle, cp, ce1 et ce2 ont découvert la caserne des pompiers d'Aigre. Après une présentation des différents camions et de tout l'équipement, ils ont pu tenir une lance à incendie et même essayer de vrais casques de pompiers !!!

Les plus grands ont eu la chance de faire un petit détour par le standard, ce fut l'occasion pour eux de comprendre son fonctionnement.

Merci au lieutenant Bertrand et à son équipe pour leur accueil !



Projet jardin

Le cycle 2 a participé tout au long de l'année à un projet jardin. Aménagement d'une plate-bande avec des plantes vivaces.

Au retour des vacances d'avril, les enfants ont accueilli deux poules qu'ils ont nommé Roussette et Coquette.

Les enfants de l'école sont chargés de leur bien-être et de leur entretien.

Quelle joie de découvrir chaque jour les œufs de nos poules.

En parallèle, nous avons rencontré Cécilia, animatrice de Calitom et Albert le ver de compost qui nous ont appris à trier les déchets. Lors de sa deuxième intervention, Cécilia nous a apporté un composteur pour notre jardin que nous nous sommes empressés d'installer dans notre jardin.

Chaque jour, les déchets végétaux de la cantine sont versés dans le composteur.

Pour embellir notre jardin, nous avons recyclé des bouteilles de soda ou d'eau en moulin à vent et fleurs.



Foire expo

La classe de ce1 est allée peindre sur les vitrines de la rue commerçante. Les artistes en herbe ont révélé bien du talent !

Piscine

Durant tout le mois de juin, de la GS au CE1, les enfants iront chaque vendredi à la piscine de Mansle Le mardi 25 juin, la classe de maternelle et le CP/CE1 visiteront le zoo de Chizé.

L'école fait son cinéma

Pour conclure la fin d'année un spectacle sur le thème des musiques de film sera présenté aux parents et amis de l'école. Suite à cette représentation, des jeux pour les enfants seront organisés. Il y aura possibilité de participer à la tombola et de se restaurer.

Classe découverte au Puy du Fou et Marais Poitevin.

La classe de CE2/CM1/CM2 est partie 3 jours en classe découverte.

Les enfants ont eu la joie de découvrir les spectacles magnifiques du Puy du Fou. Leur préférence allant au bal des oiseaux fantômes aux vikings et... en fait ils ont tout aimé.

Ils ont aussi visité les marais, ils ont eu une animation sur la découverte de la faune et de la flore pour finir par une promenade en barque.

Un très beau séjour.



ÉCOLE BESSÉ - FOUQUEURE-TUSSON-VILLEJÉSUS

Cette année encore, les actions menées par les maîtresses au sein de l'école ont été nombreuses. Les enfants ont en effet pu participer aux projets habituels tels que la fête de Noël (offerte par l'APE), le projet « école et cinéma », le cycle piscine, la sortie au marché de Fouqueure toutes les 2 semaines, le voyage lecture avec Corinne Baillargeau de la bibliothèque de Tusson, le carnaval et son traditionnel défilé dans les rues de Fouqueure ...



27

Les enfants se sont également impliqués dans de nouveaux projets, comme un projet « percussions » avec Yohann Succingea pour la maternelle, le spectacle « Julien et les copains du monde » avec Planèt'Mômes, des animations Haie Cole avec Charente Nature pour le cycle 2, la semaine de la presse avec le CLEMI, le permis piéton et internet avec la participation de la gendarmerie ou encore une correspondance avec une école d'Angoulême pour le cycle 3...

Le spectacle de fin d'année est prévu le mardi 18 juin et a pour thème « l'art » et une sortie de fin d'année aura lieu le mardi 2 juillet à La Rochelle avec visite de l'aquarium et promenade en bateau.

Nous tenons à remercier les maitresses, le personnel de l'école, l'APE, les parents sans qui tous ces projets ne verraient pas le jour.

Nous souhaitons à tous et surtout aux enfants de très bonnes vacances.

ÉCOLE MATERNELLE LES PETITS DE L'OSME

« Le jardin des émotions »

Chaque couleur a un impact sur notre moral, notre comportement, et crée un effet psychologique qui influe sur nos émotions et notre humeur.

C'est de cette relation entre les couleurs et les émotions qu'est né ce " jardin des émotions " qui a été pensé et réalisé par l'équipe enseignante et les élèves de l'école maternelle d'Aigre aux jardins éphémères de Saint-Fraigne.

Histoire du jardin :

Un petit monstre change de couleur en fonction de ses émotions et invite les visiteurs à entrer dans un jardin symbolique pour y découvrir des fleurs, des plantes, des décors riches de couleurs, qui offrent des senteurs et des sensations bien particulières. Le visiteur est amené à exprimer ses ressentis au fil de cette découverte. Six couleurs et émotions sont proposées, et chacun peut ainsi s'imprégner des atmosphères proposées et



nommer l'émotion qu'il perçoit.

Le petit monstre est omniprésent et valide la couleur de l'émotion, ce qui permet une interaction ludique entre le jardin et le visiteur.

Objectifs pédagogiques :

Susciter des émotions, sensibiliser le public aux couleurs et aux senteurs, qui représentent les symboles de 6 émotions spécifiques. Reconnaître et exprimer des émotions. Exercer son odorat.

Associer couleurs, senteurs et émotions :

JAUNE	joie	senteur citronnée, hespéridée
BLEU	tristesse	senteur poudrée
ROUGE	colère	senteur épicée, chyprée
NOIR	peur	senteur désagréable, nauséabonde
VERT	sérénité	senteur fraîche, légère
ROSE	amour, amitié	senteur florale, sucrée



Ce projet fait référence au célèbre album pour enfants : « La couleur des émotions » d'Anna Llenas.



Les enfants de l'école maternelle ont pris beaucoup de plaisir à travailler sur les émotions et vous souhaitent un été rempli de Joie, Sérénité et Amitié...



Nous vous invitons vivement à venir découvrir notre parcelle de jardin sur le site de l'Isle Nature aux jardins éphémères de Saint-Fraigne.



L'année 2018/2019 se termine, de beaux projets pédagogiques ont de nouveau pu voir le jour :

- Le collège a toujours une réelle volonté d'ouverture sur le monde artistique et culturel, avec notamment la participation des élèves de 3^{ème} à l'opération collège au cinéma, ils ont pu visionner 3 films au cinéma le Family de Ruffec. Les élèves de 6^{ème} ont pu participer tout au long de l'année à un projet intitulé « la fabrique à musiques » qui leur a permis de travailler sur des bruitages de musiques de films et ainsi se produire devant leurs familles à la NEF, salle de spectacle à Angoulême. Ils ont également travaillé autour du film d'animation et chaque classe a pu créer son propre court métrage à partir de sujets en pâte à modeler. Les élèves latinistes de 4^{ème} ont pu initier les élèves de 6^{ème} à la culture latine par le biais d'une sortie à Saintes. Les élèves de 4^{ème} ont travaillé sur la fusion des cultures en langues, en EPS et en éducation musicale. Les élèves de 5^{ème} ont fait une sortie au CIBDI pour travailler autour du thème des « super héros » et ils ont pu également visiter l'Abbaye de St Amant de Boixe et participer à un atelier de calligraphie. Les 5^{ème} et 4^{ème} ont pu assister également à une représentation théâtrale à la Canopée à Ruffec.

- Durant l'année scolaire, 2 séjours pédagogiques ont été organisés :

Séjour en Angleterre : Les élèves de 3èmes ont réalisé un séjour linguistique et culturel à Londres en avril 2019. Ce voyage scolaire a eu pour but de faire découvrir aux élèves le mode de vie anglaise (à travers le contact avec une famille britannique), et des lieux et des monuments historiques de la culture anglaise. De plus, ce voyage a été l'occasion de pratiquer dans des situations de la vie courante réelles et concrètes. Le voyage était axé sur deux grands thèmes : la seconde guerre mondiale et le street art. Ce séjour a été complété par des interventions régulières de l'association « le coq et la rose » pour faire de la conversation en langue anglaise avec nos élèves de 3^{ème}.

Séjour au Chambon : Les élèves de 6^{ème} ont passé 3 jours au Chambon pour découvrir des activités sportives de pleine nature, telles que l'équitation, le tir à l'arc, l'escalade, le canoé kayak, la spéléologie. Ce séjour a également été l'occasion de vivre une expérience collective, dans le respect de soi, des autres et de l'environnement. Ils en garderont un excellent souvenir !

- La citoyenneté revêt un caractère important au collège, dans le cadre des enseignements, mais également dans le cadre de la vie scolaire et de la construction du citoyen et du vivre-ensemble, avec l'investissement des élèves dans le fonctionnement du Foyer Socio-éducatif et dans les différentes instances de l'établissement.

Nous avons mis en place le Conseil de Vie Collégienne, qui permet aux élèves de donner leur avis et d'être force de proposition sur la vie de l'établissement, ils ont pu organiser un tournoi de football au collège, mais également participer au changement de nom de notre salle de réunion qui s'appelle désormais la salle Simone Veil ! L'ensemble des élèves du collège s'est investi pour récolter des bouchons pour une association et cela a permis d'aider au financement de matériel médical



pour un collégien du département, nous avons récolté pas moins de 300kg de bouchons !

- L'atelier jardinage, les ateliers lectures se sont poursuivis sur le temps de demi-pension, ainsi que l'enseignement du chant choral qui a abouti à un très beau concert donné avec d'autres chorales du département.

- Le dispositif « devoirs faits » permettant aux élèves qui le nécessitent d'être accompagnés pendant les heures d'études par des assistantes d'éducation et des enseignants volontaires s'est poursuivi cette année.

- Liaison écoles/collège : des actions, notamment la visite du collège, se sont de nouveau mises en place cette année, avec les écoles primaires de secteur, avec les classes de CM1/CM2 et les classes de 6^{ème}. Des temps de réflexion se sont poursuivis entre les enseignants du primaire et ceux du collège, dans le cadre du conseil école/collège et du cycle 3 qui comprend le CM1/CM2 et la 6^{ème}.

- L'Association Sportive du collège est toujours aussi dynamique, elle a réuni environ 50 licenciés pour 2018/2019. On peut noter une bonne participation à chaque activité proposée lors des entraînements et des résultats très positifs en compétition pour cette année encore.

Le projet de l'Association Sportive se décline autour de 3 axes : un pôle compétition, un pôle ouverture sur les activités promotionnelles et un pôle de formation des jeunes officiels.

- Le Foyer Socio-éducatif est toujours très actif au collège d'Aigre, un projet éco-citoyen se poursuit cette année. Ce projet a pour vocation de fédérer les élèves autour d'un axe fort dont les enjeux éducatifs et civiques s'articulent autour du parcours citoyen. Un atelier de création artistique qui a pour but de réhabiliter des objets de consommation courante et de les transformer en objets de décoration, en bijoux... Ceux-ci ont été proposés à la vente lors du marché de Noël et cela permet d'aider au financement des projets et séjours. L'association AFRIPA s'est de nouveau engagée auprès des élèves et partage toujours leur ambition de développer au sein du collège un esprit solidaire et citoyen.

- Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur le collège, je vous invite à consulter le site du collège : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aigre/>

La Principale



VIE ASSOCIATIVE

Les articles publiés dans cette section le sont sous l'entière responsabilité des présidents d'associations qui doivent s'assurer d'avoir le consentement des personnes reconnaissables sur les photos (Droit à l'image)



10, rue du Pont Raymond - 16140 AIGRE
aigre@aigre.fede16.admr.org

Comme vous avez pu le constater plusieurs véhicules, floqués ADMR circulent dans le secteur depuis quelques mois. Aujourd'hui 13 aides à domicile bénéficient de ces véhicules dont 3 pour le SPASAD (Service polyvalent d'aide et soins à domicile).

Ces dernières sont en partenariat avec la Société Peugeot de Champniers. Elles permettent aux salariées de travailler confortablement.

31



CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Nous avons débuté l'année 2019 par notre assemblée générale le 15 janvier avec une centaine d'adhérents, suivie d'un repas préparé par nous-mêmes. En février, nous avons tiré les rois et en mai, nous avons eu un concours de belote. En avril, notre repas de Pâques a été préparé pour la dernière fois par les Nymphéas. Nous avons également organisé une sortie à Brantôme où nous avons passé une très bonne journée. En mai, une cinquantaine de personnes a participé à notre randonnée pour la lutte contre le cancer du sein et au repas-plateau qui suivait. En juin, nous avons joué au loto à la salle des fêtes de Villejésus.

Nous préparons actuellement un loto avec nos amis du club Accueil et Loisirs d'Aigre qui aura lieu le dimanche 7 juillet à la salle des fêtes d'Aigre. Venez nombreux.

Bonnes vacances.

Le bureau



JEUNESSE ET LOISIRS

L'assemblée générale a eu lieu le 28 janvier. Le bilan financier 2018 est équilibré grâce aux subventions accordées par la commune, que nous remercions. Nous avons défini les dates pour les activités 2019.

Le loto du 31 mars s'est bien déroulé avec un nombre stable de participants : plus de 300 personnes.

La troupe de théâtre (Les Apôtres de Villejésus) a fait huit représentations avec une nouvelle pièce (Promotion randonnée), à Auge-St-Médard, Maine-de-Boixe, Charmé, Aigre, Ranville-Breuillaud, Cognac. A la demande des pompiers d'Aigre, une prochaine représentation, est prévue le 5 octobre à 21h, à la salle des fêtes d'Aigre au profit des orphelins des pompiers de France (l'ODP).

Pour le 2^{ème} semestre les animations se dérouleront ainsi :

* **Samedi 20 juillet** : la soirée « Bienvenue chez Mademoiselle Marie », à partir de 18h, organisée conjointement avec le club Marpen, la Mairie et Jeunesse et Loisirs, sur le site Valtaud, Place de la Mairie de Villejésus, avec visite du site, animations, marché de nuit de producteurs locaux, artisans d'arts, petite restauration (grillades, buvette) et bal populaire, (entrée gratuite).

* **Samedi 27 juillet** : la course des 2 cagouilles, départ VTT à 17h et Trail à 19h suivi en soirée d'un repas grillades-frites et d'un marché de producteurs régionaux.

* Les **14, 15 et 16 août**, notre traditionnelle frairie avec :

- Mardi 14 en fin d'après-midi : une randonnée pédestre suivie d'un repas omelette-frites et animation musicale avec le groupe « Takis Jobit » (Musique Grecque)

- Mercredi 15 après-midi : jeux pour les enfants et manèges,

- Jeudi 16 à 14h30 : course cycliste. La soirée se terminera par un feu d'artifice exceptionnel : spectacle Laser et pyrotechnique musical sur le thème « Le tour du monde en 80 jours », début 22h30, entrée 2€.

* **Dimanche 15 septembre** : brocante sur la place de l'église de Villejésus 1,50 €/ml et concours photo exposées dans l'église, thème des photos : « les outils de nos anciens ». Tous les photographes amateurs peuvent participer: une photo A4 par personne, couleur ou noir et blanc.

Voyage en micro territoire

Du 16 au 20 juillet, la Caradoc s'installe à Villejésus pour fabriquer une émission avec les habitants !

L'émission se déroulera en direct à l'occasion du *Rendez-vous chez mademoiselle Marie* le 20 juillet.

32

Je remercie tous les membres de l'association Jeunesse et Loisirs et tous les bénévoles pour leurs participation active à l'organisation de toutes ces manifestations.

Didier VIDEAU

Les Archers de l'Osme

Tir à l'arc, Tir sur cibles, disciplines de parcours

Entraînement terrain et gymnase d'Aigre.

Horaires : mardi et vendredi

De 20 h 30 à 22 h 30

Inscriptions auprès de Daniel LENNE

☎ 05 45 30 31 70



A F R I P A

Nous nous réunissons tous les Mardi après-midi de 14h à 17h.

Nous confectionnons des objets, nous faisons certains travaux de couture, nous tricotons, nous préparons la bourse aux vêtements, le marché de Noël et la foire exposition, suivant les demandes et nos envies, tout ça dans la bonne entente et la bonne humeur de chacun des participants. Malheureusement nous manquons de main d'œuvre et toutes les personnes qui veulent bien se joindre à nous seront les bienvenues.

HISTOIRES DU PAYS d'AIGRE ET ALENTOURS



Pour laisser une trace du magnifique travail de mémoire réalisé en 2014, 2016 et 2018, commémorant le sacrifice de nos anciens durant la Guerre de 14-18, notre association a décidé de publier un recueil des textes des spectacles de ces trois années : « Le premier août 1914 », « La Grande Guerre en 1916 » et « 1918 : Retour de l'enfer ». Il sera illustré par des photographies et accompagné d'un DVD couleur de toutes les saynètes jouées dans les communes de Villejésus, Barbezières, Couture-d'Argenson, Ebréon, Aigre, Lupsault, Tusson Et Saint-Fraigne. Ceci permettra de reconnaître le travail de tous ceux qui sont venus spontanément nous aider : auteurs, metteurs en scène, acteurs, costumiers, bénévoles, communes et spectateurs qui nous ont encouragés par leur présence. Ce recueil sera vendu par souscription au prix de 13 € payable par chèque avant le 31 août à l'ordre de :

Histoires du Pays d'Aigre - 20 rue de la Gendarmerie - 16140 Aigre.

Le chèque ne sera encaissé qu'après la distribution qui aura lieu dans la salle des fêtes de Barbezières le dimanche 10 novembre à partir de 10 h 30.

(Pour ceux qui le souhaitent, nous pourrons faire un envoi postal facturé 6 euros à rajouter au montant du chèque)

Si vous êtes intéressé, envoyez votre chèque et vos coordonnées à notre association. Vous pouvez faire connaître notre projet autour de vous. Encore merci et au plaisir de vous revoir. Bien amicalement.

Renseignements : 05 45 21 00 13 ou 05 45 21 12 29



Le responsable HPA, **Michel PERRAIN**

AICCOA

L'Association Communale de Chasse de la Commune d'Aigre a fusionné au cours de l'année 2018 avec l'association de Chasse de la Commune d'Oradour sur décision de leurs Assemblées Générales Extraordinaires respectives pour former l'Association Intercommunale de Chasse des Communes d'Oradour et d'Aigre (AICCOA). Les deux associations entretenaient de longue date des liens étroits tant pour les activités de chasse (réciprocité des territoires, battues commune au gros gibier) que pour les activités d'animation locale (Repas de Chasse, Lotos, Brocante...). La fusion juridique devrait permettre de réaliser des économies de structure, bienvenues de nos jours.

L'AICCOA est placée sous la responsabilité de Christophe Tiphonnet son président, de Guy Justaud et Jacky Carré, ses deux vice-présidents.

Au cours de la saison 2018-2019, 57 sociétaires ont participé aux différents types de chasse (devant soi, en battue, à l'approche). Il a été lâché plus de 800 faisans et perdreaux pour repeupler le territoire en petit gibier

et l'assiduité de chacun au grand gibier a permis à l'Association d'être reconnu par la Fédération des Chasseurs de la Charente parmi celles ayant le plus contribué à modérer les dégâts occasionnés aux cultures par ces grands animaux.

L'AICCOA et la Fédération des Chasseurs de la Charente ont, par ailleurs passé avec des agriculteurs des deux communes d'Aigre et d'Oradour des contrats les aidant à financer leurs efforts pour favoriser le biotope des animaux et protéger la biodiversité. Pour accroître cette protection, des contrats de ce type devraient être aussi proposés aux viticulteurs de ces deux communes dès l'année prochaine.

Dans le cadre de la fusion, toutes les activités complémentaires des associations de chacune des communes sont pérennisées et développées, et devraient, comme par le passé, réunir plus d'une centaine de participants à chaque manifestation. Si le 19 mai les conditions météorologiques n'ont pas favorisé la brocante d'Aigre, le moral de tous a réussi à conserver une bonne ambiance à cette manifestation qui réunit traditionnellement chasseurs et non chasseurs depuis déjà de nombreuses années.

Le Président - Christophe Tiphonnet

GYM DANSE AIGRE

La saison se termine avec un effectif stable d'une cinquantaine d'adhérent(e)s également répartis sur les 2 cours.

FORME, BIEN-ÊTRE, CONVIVALITÉ

Nous comptons sur vous pour nous rejoindre à la rentrée, au gymnase intercommunal, le lundi :

Gym d'entretien : 17h45 – 18h45 - Gym dynamique : 19h – 20h

Toujours avec notre animatrice Patricia qui entamera sa dernière année avec nous puisqu'elle prendra sa retraite en fin de saison.

VENEZ VOIR ET ESSAYER, LES 2 PREMIÈRES SÉANCES DE DÉCOUVERTE SONT OFFERTES !

Rando 2019

Toutes les années impaires le Cyclo-Club Aigrinois (association de cyclotourisme affiliée à l'Ufolep) accueille les cyclos charentais sur une randonnée qui évolue sur une grande partie des routes de l'ancien canton d'Aigre. Cette manifestation a pris son envol dans les années 2001 et est inscrite aux challenges départementaux organisés par la section fédérale « cyclo ».



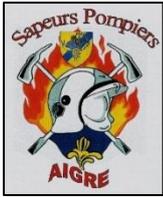
Cette rando fut baptisée « Coco Trainaud » en souvenir du coureur cycliste verdillois qui écuma les courses qui fleurissaient autour des clochers de la région, voire autres... raflant bouquets et coupes dans ces années d'après-guerre (39/45), premier d'une « saga Trainaud » qui s'étendra sur plusieurs décennies.

En cette année 2019, la randonnée coïncide avec l'anniversaire du club, celui-ci va fêter ses 35 ans... d'existence, une longévité issue d'une émanation de stabilité. Ce club n'a connu que trois présidents, mais il est aussi reconnu dans les premiers clubs Ufolep du département, tant sur les routes que dans le nombre de licenciés (35 adhérents).

Dimanche 12 mai, le CCA donne rendez-vous aux cyclos charentais dès 8 heures à Aigre, place des Sept-Portes pour trois circuits fléchés qui ne relèvent aucune difficulté majeure (53, 72 et 83 km). Un ravitaillement pour tous est prévu sur la commune de Tusson.



Renseignement: Jacky Lizot (président) 05 45 30 30 24



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Sainte-Barbe : Depuis trois ans, l'Amicale célèbre la Sainte-Barbe, ordonné par le lieutenant David BERTRAND chef de centre et le président de l'Amicale, l'adjudant Laurent DOMAIN. Lors de cette soirée a eu lieu une remise de diplômes aux agents et des médailles.

Concours de belote : En février, les vétérans ont organisé un concours de belote au Centre de Secours. 16 équipes étaient présentes. Nous remercions tous les acteurs pour la réussite de cette journée ainsi que les commerçants du Pays d'Aigre pour leurs généreuses donations.



Pêche : Notre association a fait un second lâcher de truites (environ 100 kg) dans l'étang des Gours. 130 pêcheurs sont venus participer à cette agréable journée.



Drapeau : Le 3 mai dernier, le bureau de l'Amicale a officiellement présenté le drapeau aux élus des 21 communes qui ont participé financièrement à l'élaboration de ce projet. Lors de l'intronisation du drapeau, le capitaine Serge SAUVET, président de l'UDSP16 a souligné l'engagement de l'Amicale qui depuis quelques années a retrouvé un nouvel élan sous la présidence de l'adjudant Laurent DOMAIN et de son bureau très actif.



Cuisine de cochon et chevreuil : Courant mars les anciens ont préparé du civet et du pâté de chevreuil grâce à la généreuse équipe de la chasse d'Aigre et Oradour. Cela nous permet pour les retours de gros incendies et de manœuvres de casser une petite croûte entre nous ... Merci à nos cuisiniers Michel DURAND et Jean-Pierre GALLENON.



Nouveaux visages aux Centre de Secours : Nous avons accueilli trois nouvelles recrues, deux en janvier et une en juin. Elles seront complétées par deux anciens jeunes sapeurs-pompiers qui ont réussi leur brevet national JSP : Baptiste BOUCARDEAU et Bastien CESAR.



Naissances : La famille des sapeurs-pompiers s'agrandit en souhaitant la bienvenue à Lilou CLÉMENT née le 16 décembre 2018 et à Zoé ANDRÉ née le 20 mars 2019. Félicitations aux parents.

Magalie Chapon – Amandine Bernard – Cédric Narces

Le bureau remercie tous les collègues et vétérans du Centre de Secours, sans oublier leurs épouses et époux, pour leur participation à nos différentes activités.

DATE A RETENIR : L'Amicale organise le 5 octobre à 21h à la Salles des Fêtes d'Aigre une soirée théâtre avec « Les Apôtres » de Villejésus qui joueront leur dernière pièce « Promotion Randonnée ». La recette sera reversée au profit des « Orphelins des Sapeurs-Pompiers de France ». 1359 enfants, qui ont un des parents décédé en mission sapeur-pompier, sont pris en charge par cette association. Pensez à eux.

Le président Laurent Domain

HANDBALL PAYS D'AIGRE

Saison satisfaisante dans l'ensemble aussi bien dans les résultats de nos différentes équipes, que de l'équilibre des comptes malgré l'étendue de la région Nouvelle Aquitaine et des dépenses supplémentaires ou des effectifs en hausse (127 licenciés).

Nos deux équipes seniors se maintiennent au niveau Ligue Nouvelle Aquitaine et notre équipe 2 garçons monte en 1^{ère} division départementale. Les seniors filles terminent 6^{ème} en championnat et remportent la coupe Charente contre Mansle 29 à 8. Les seniors garçons décrochent une 8^{ème} place en championnat. On pouvait espérer de meilleurs résultats de leur part. Ils gagnent la coupe Charente 30 à 29 contre Chabonais. Très belle saison de l'équipe senior garçons 2. Ce groupe composé de jeunes et d'anciens a effectué un très bon parcours en championnat (2^{ème}) et en coupe Charente, éliminé en demi-finale d'un but d'écart. L'équipe loisir toujours aussi dynamique s'est comportée honorablement lors des tournois sympathiques et conviviaux organisés par chaque club en semaine. Signalons que notre équipe présente plus de filles que de garçons contrairement à nos adversaires.

La convention Nord Charente pour les catégories jeunes entre les clubs d'Aigre et de Mansle prend de plus en plus d'importance. Cette saison nos -15 jouent avec l'équipe de Ruffec. L'environnement des équipes est plus structuré. Les clubs et les parents prennent conscience qu'ils doivent faire des efforts afin que nos jeunes évoluent dans les meilleures conditions possibles. Cette saison huit équipes sont engagées dans les différents championnats.

Les équipes de -9 mixtes jouent en tournois et l'effectif permet d'aligner 2 équipes. Les entraînements sont dirigés par Jean Denis de 17h00 à 18h15 le mercredi à Aigre. Les -13 garçons s'entraînent sous l'œil bienveillant de Ericka L. et Laurent C. le jeudi de 18h30 à 19h45 à Aigre. Les -11 filles sont encadrées le jeudi de 17h15 à 18h30 à Aigre par Laurent B. Les -13 filles s'entraînent avec Nathan le mercredi de 18h30 à 19h45 à Aigre. Maggy et Nicolas dirigent les -15 filles le mardi de 18h30 à 20h00 et le vendredi de 18h00 à 19h30 à Aigre. Tanguy entraîne les -18 filles 18h30 à 20h00 à Aigre. Antoine et Joris encadrent les -18 garçons le vendredi de 19h30 à 21h00 à Mansle.

La Fédération Française de Handball nous a décerné pour la 9^{ème} année consécutive le label argent pour la qualité de notre école de handball. Remercions les nombreux bénévoles qui assistent aux formations dispensées par les instances dirigeantes du handball. À la rentrée prochaine nous allons créer une école d'arbitrage. Toutes nos actions se concrétisent grâce aux efforts des bénévoles et des aides financières versées par nos sponsors, les communes et le département. Le HBPA remercie tous ces généreux donateurs.

Les diverses manifestations organisées chaque saison financent les dépenses du club et permettent de proposer le prix des licences le plus bas des clubs de handball de la région.

Nous remercions l'ensemble des supporters qui viennent toujours aussi nombreux encourager nos équipes les samedis.

Bonnes vacances à tous en espérant vous accueillir à la rentrée au complexe sportif de la rue du RENCLOS pour pratiquer le handball ou pour venir encourager nos équipes.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter:
Véronique Segues 05 45 21 10 31 ou 06 24 31 95 18





OFAJ
DFJW

Partenaire



ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX

Moins de photos ce semestre mais quelques informations sur la vie de l'association depuis le début de l'année :

Nous avons organisé un loto d'un résultat meilleur que l'an dernier (heureusement !) ce qui nous met dans une situation plus sereine pour recevoir nos amis allemands du 28 juillet au 3 août 2019.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 25 mai 2019. Pas de changement notable pour l'administration de l'association, les membres renouvelables ont été renouvelés à l'unanimité, les membres du Bureau ont conservé leurs fonctions respectives.

L'association des Echanges Internationaux confirme sa participation habituelle aux festivités du 14 juillet organisées par les associations Aigrinoises

L'évènement essentiel pour notre association en 2019 est bien sur l'accueil d'un groupe de 30 allemands cet été. La répartition dans les familles ne semble pas poser de problèmes.

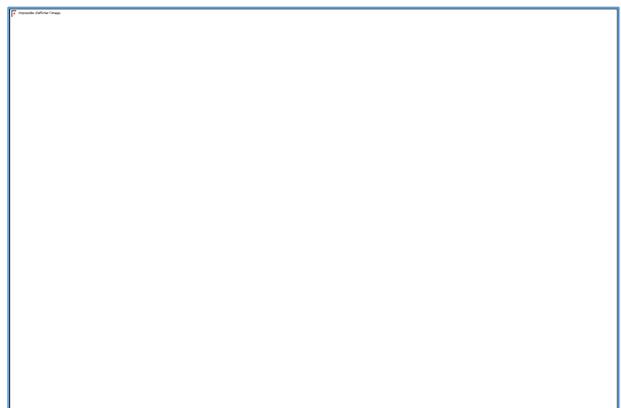
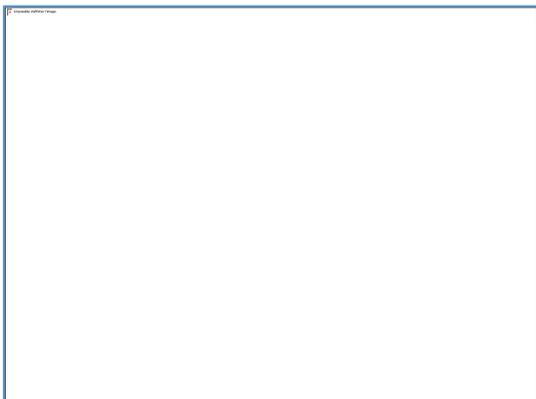
Un début de programme a été élaboré et devra être peaufiné et des devis demandés. Les jeunes doivent réfléchir sur des activités spécifiques pour leur tranche d'âge. Mais les grands axes sont posés autour d'un thème : l'EAU

Samedi : arrivée 12H pique-nique au square près du monument aux morts, accueil et répartition dans les familles (*photo archives ci-contre*)

19h pot d'accueil de la Mairie d'Aigre commune nouvelle à Villejésus et repas à la course des 2 ca-gouilles.

Dimanche : matinée libre –repas à la brocante d'Aigre-activité sport dans l'après-midi – soirée libre. (*photo archives ci-contre*)

Lundi : Moulin de Bourgon - pique-nique – puis excursion dans un site proche.



Mardi : Venise Verte.

Mercredi : libre – soirée des familles à la salle des fêtes d'Aigre.

Judi : programme et repas à définir – pêcheirie Gensac-la-Pallue.

Vendredi : jeux allemands aux « Charmilles » dans le cadre de l'Eté Actif – pique-nique – soirée concours hippique – repas spectacle à Auge-Saint-Médard



38

Au jour de la rédaction de cet article, ce programme est encore prévisionnel ; néanmoins, le souhait est clairement exprimé par le Bureau de caler le programme de la semaine en fonction des évènements proposés par les autres associations locales afin de ne pas leur enlever des participants voire des bénévoles mais au contraire leur apporter un public complémentaire.

Fin 2019 :

La participation d'Amandine et Erwan au colloque OFAG en Allemagne au mois d'octobre 2019 est validée.

OFAG
DFJW

Avoir des bonnes idées c'est facile dans l'instant, la difficulté c'est de les maintenir dans la durée. Organiser des actions, des évènements c'est de plus en plus difficile : nous devons lutter pour que l'individualisme urbain ne contamine pas notre environnement rural.

Le Bureau

Les Co Présidentes : Patricia RANOUIL et Patricia BAZIRE

La Secrétaire : Nadia CAILLAUD

Les Trésoriers : Lucie CAILLAUD et Benoit MAUFRAS

LES P'TITES GOULES

Présentes depuis plusieurs années maintenant à la foire exposition d'Aigre, l'association Les P'Tites Goules a connu cette année encore, forte affluence pour le maquillage des enfants et cela malgré une météo plutôt maussade.

Le thème de la foire a incité les Assistantes Maternelles à faire des peintures et dessins réalisés par les enfants sur le thème de l'art floral.

La prochaine bourse aux jouets, vêtements et matériel de puériculture aura lieu le samedi 19 octobre 2019.

L'Association sera présente lors du marché de Noël.



JUDO CLUB AIGRINOIS

NOUVELLES CEINTURES

Notre sortie du Samedi 15 Juin 2019, à l'accrobranche de Soyaux offerte à nos licenciés a été un franc succès... Rires et adrénaline au rendez-vous avant la remise des nouvelles ceintures, où un public nombreux et enthousiaste avait envahi le dojo d'Aigre pour assister à la cérémonie de clôture d'une saison bien remplie par le Judo Club Aigrinois.

Dès 17h 30, tous les judokas de la section se retrouvèrent sur le tatami, en tenue, pour entamer une séance d'échauffement orientée, suivie des mises en situation obligatoires préalables au passage des grades dans les diverses catégories... Et puis, le moment tant attendu par tous: La cérémonie de remise des nouvelles ceintures ainsi qu'un diplôme à chaque récipiendaire ; Ce temps fort se termina de la plus belle manière avec la remise d'une ceinture noire à Emeline Cherfallot, âgée de 16 ans, couronnant ainsi son travail et le sérieux dont elle fait preuve dans cette discipline sportive.

Cette manifestation se termina par le traditionnel pot de l'amitié, suivi de la paella géante. Remerciements aux acteurs, parents, sympathisants, sponsors, Municipalité, ayant œuvré toute l'année pour soutenir ce club !

La saison se finit avec un cours parents-enfants le jeudi 20 juin, où nos chers judokas se font un plaisir de partager leur savoir et d'apprendre quelques règles et prises à leurs parents. La reprise des cours se fera le mardi 10 septembre 2019, à 18H dans la salle de judo.

En attendant, bonnes vacances à tous !

Contact : Présidente
TEL : 06 62 11 91 51
(Inscriptions possibles dès l'âge de 4 ans).



CLUB TENNIS AIGRINOIS

Le club fête le Tennis.

Le club a profité de la finale de Roland-Garros pour organiser un tournoi amical où tous les joueurs se rencontraient en matchs à formule rapide.

La logique a été respectée puisque en finale, Benoît TARDY (15/1) l'a emporté sur J.Louis BINAUD (15/4). En coupe Charente, l'équipe 1, complétée par Philippe FOREST (15/4), Jérôme SIMIOT (15/5) et Dominique HYVERNAUD (30), s'est bien battue mais termine 3^e, devancée par Charente Limousine et Confolens. Quant à l'équipe 2, pour qui l'essentiel est de participer, elle termine dernière de sa poule de 5^e division. Toutefois, le fait marquant de la compétition fut le point glané contre St-Michel (3-3), dans un match palpitant, remporté au bout du suspens par J-Marc DUPUY (6/4, 7/5).

À noter que le club, qui ne compte que 13 licenciés, a encore engagé 6 équipes dans les différentes compétitions cette saison et n'avait jamais compté dans ses rangs un joueur classé aussi haut, en l'occurrence Benoît TARDY à 15/1.

La formule du tournoi sera reconduite le dimanche 1er Septembre et nous accueillerons volontiers des sportifs d'autres disciplines.

Pour ceux qui veulent s'essayer à la discipline ou pour les vacanciers, l'accès aux courts est possible en retirant la clé au restaurant Le Square, que nous remercions pour l'accomplissement de cette tâche.



La fusion des communes, on en parlait déjà en 1790...

À l'heure de la fusion des communes et à la demande de notre maire Nadia Caillaud, il nous a semblé opportun de vous livrer quelques détails sur notre histoire locale. Pour tout dire l'idée de s'unir n'est pas neuve ! Dès 1790 on y pense sérieusement.

C'est dans l'excellent ouvrage de Pierre du Chambon intitulé " La formation du département de la Charente ", paru en 1934 aux Editions Dubois à Ruffec, que nous extrayons du chapitre IV ces quelques lignes :

« Nous sommes en 1790 au tout début de cette Révolution ; Aigre souhaite obtenir l'établissement d'un Siège Royal de Justice. Elle n'est pas la seule, Montignac et Marcillac en revendiquent un. Qui l'emportera ? Des trois Aigre est la plus peuplée. À une époque où le nombre remplace le mérite, voilà un atout important. La ville compte des bourgeois actifs et riches. Dès le début d'octobre 1789, tandis que la division administrative est à peine ébauchée, la municipalité d'Aigre, sous l'impulsion de son syndic de La Richardière, dresse un long mémoire pour hériter d'un tribunal. Nous avons dit-elle, l'espoir de voir des justices royales en remplacement des justices seigneuriales à des distances proportionnées à la commodité publique.

À cette demande est jointe une carte géographique de la contrée et un état des communes formant l'arrondissement d'un siège de justice à Aigre.

L'exposé des revendications d'Aigre mérite d'être cité dans ses principaux paragraphes. Dans tous les cas prévus et à prévoir, les habitants du bourg d'Aigre, de la Province du Poitou ne craindront pas d'assurer que peut-être nul lieu de France n'est aussi bien placé pour obtenir cette préférence ».

1° Aigre est le centre d'un canton du Poitou, très peuplé, enclavé dans l'Angoumois et la Saintonge, de la généralité de La Rochelle, du ressort de la sénéchaussée de Poitiers, à la distance de dix-neuf lieues, généralement éloigné des villes où il y a des sièges royaux d'établis : les plus limitrophes sont Angoulême et Cognac à sept lieues, Saint-Jean-d'Angély à huit lieues, Aulnay à six lieues et demie, Melle à onze lieues, Civray à neuf lieues et à douze lieues de Confolens.

2° Aigre est traversée par l'ancienne route de poste de Paris à Bordeaux. Il y a un bureau de poste aux lettres, celui du contrôle des domaines, la recette des aides et celle des traites ; deux marchés par semaine, quatre foires par an, canton pour les achats d'eaux-de-vie, aussi estimées que celle de Cognac, ce qui attire non seulement le concours du peuple de toute cette contrée, mais encore les négociants des villes limitrophes. C'est enfin le lieu où les peuples se rassemblent pour y traiter et négocier leurs divers intérêts.

Quant au troisième paragraphe il est de nos jours d'une brûlante actualité, jugez-en !

3° Aigre a, à l'orient, la forêt de Tusson à distance d'un quart de lieue ; c'est un gros bourg de 312 feux, joint immédiatement celui de Villejésus qui nous est séparé que par les ponts et chaussées. Il y a, au midi, le village d'Aizet qui lui est inhérent quoique de la paroisse de Lanville-Marcillac distante d'une lieue et celui de Germeville de la paroisse d'Oradour. La réunion très facile de ces quatre endroits formerait l'enceinte d'une ville de second ordre et dont la population actuelle est de 4000 âmes.

4000 habitants en réunissant seulement Aigre, Tusson, Villejésus, Aizet et Germeville ! On était loin de la désertification des campagnes !!!

Le quatrième paragraphe est consacré à une élogieuse description de la contrée :

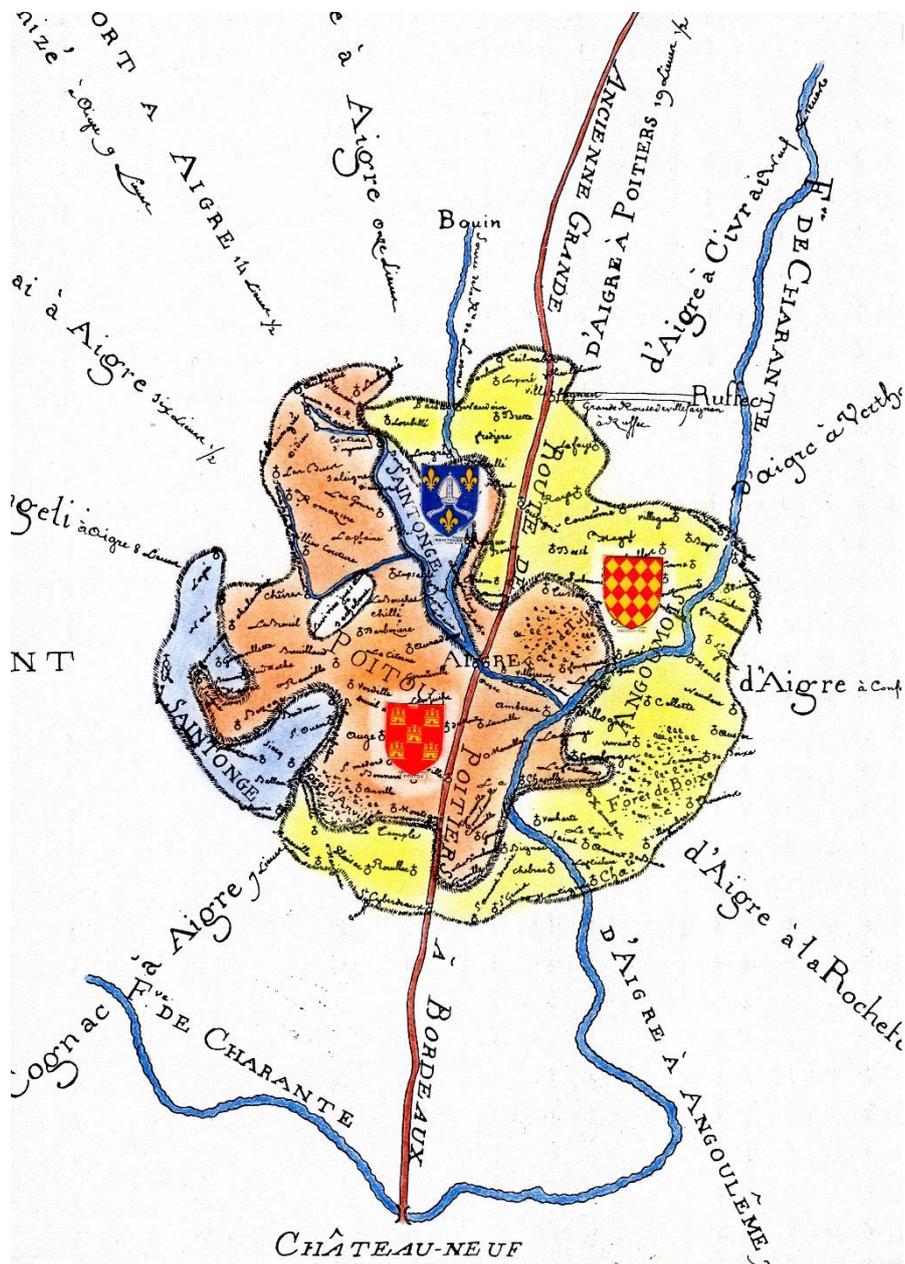
4° Aigre est dans une situation des plus agréables. On peut la considérer comme entourée de jardins immenses de la plus abondante production où l'on trouve tout ce qui est nécessaire à la vie et où il se cueille une grande quantité de lins et de chanvres très estimés et très recherchés par les provinces voisines ; traversée par une jolie rivière qui a son embouchure à la Charente à une lieue de là, que l'on pourrait à peu de frais rendre navigable et dont les parties latérales sont couvertes d'habitants ; ses eaux pures et limpides y entretiennent l'air le plus pur.

« D'autres considérations générales viennent encore plaider en faveur d'Aigre dont la suprématie est incontestable ! Montignac, sa population est trop faible. Rouillac n'a ni bois ni eau. Marcillac, sans pont, est inabordable une partie de l'année. Beauvais-sous-Matha est obligée, par son élévation, de tirer son eau de vingt-trois toises dans le sein de la terre.

Pour faire aboutir leur demande, les Aigrinois demandent au syndic de La Richardière de transmettre le dossier au Maréchal-Duc de Laval. Réponse du Duc : *cet endroit, par sa situation, fera sans doute admettre votre demande ; je le désire puisque vous croyez que c'est bien pour le canton.* Un intermédiaire très actif, le député Thibaudeau, à qui le mémoire est envoyé, en parlera lors d'un dîner au Duc de La Rochefoucauld.

Bien entendu les communes de La Chapelle-les-Marcillac et Montignac contestèrent le projet d'établir un siège de justice à Aigre. Ainsi les mémoires succédèrent aux mémoires...

Le décret du 4 mars 1790 fit connaître dans les provinces le sort assigné à chaque localité : Aigre, Marcillac et Montignac n'eurent ni district, ni tribunal ! »



Votre agenda 2019

(À titre indicatif et sous réserve de modifications)

Juillet

- Samedi 13 - Repas champêtre des Associations au « Jardin Vert »
- Samedi 20 – Rendez-vous chez « Mlle Marie » à Villejésus
- Samedi 27 – VTT - Trail des 2 Cagouilles à Villejésus
- Samedi 27 – Tour cycliste Cœur de Charentes
- Dimanche 28 – Brocante du Comité de Foire du Pays d'Aigre

Août

- Dimanche 11 – Loto organisé pour le TPC
- Vendredi/Samedi/Dimanche 14-15-16 – Frairie de Villejésus
- Samedi 24 – Fest'Aigre au Parc des « Charmilles »
- Mercredi 28 – Arrivée TPC – Route de Matha
- Vendredi 30 – Départ TPC – Centre-ville

Septembre

- Dimanche 1^{er} – Loto organisé pour le TPC
- Dimanche 8– Loto organisé par le Comité de Foire du Pays d'Aigre
- Dimanche 15 – Loto organisé par les Anciens Combattants
- Dimanche 15 – Brocante à Villejésus
- Dimanche 22 – Loto organisé par l'ACJAR

Octobre

- Samedi 5 – Théâtre « Les Apôtres »
- Dimanche 13 – Vide réserves par l'association des Commerçants
- Samedi 19 – Bourse aux vêtements et jouets (Les P'tites Goules)
- Vendredi 25 – Rando « Halloween » par le club vermeil de Villejésus

Novembre

- Dimanche 3 – Loto du Comité des Fêtes
- Dimanche 10 et Lundi 11 – Loto du Hand
- Dimanche 17 - Repas des Aînés à Aigre

Décembre

- Dimanche 1^{er} - Loto organisé par l'ACJAR
- Dimanche 8 - Marché de Noël organisé par l'Association des Commerçants
- Dimanche 15 – Noël des enfants à la salle des fêtes de Aigre
- Dimanche 22 - Loto organisé par l'ACJAR
- Dimanche 29 – Loto organisé pour le Comité de Foire